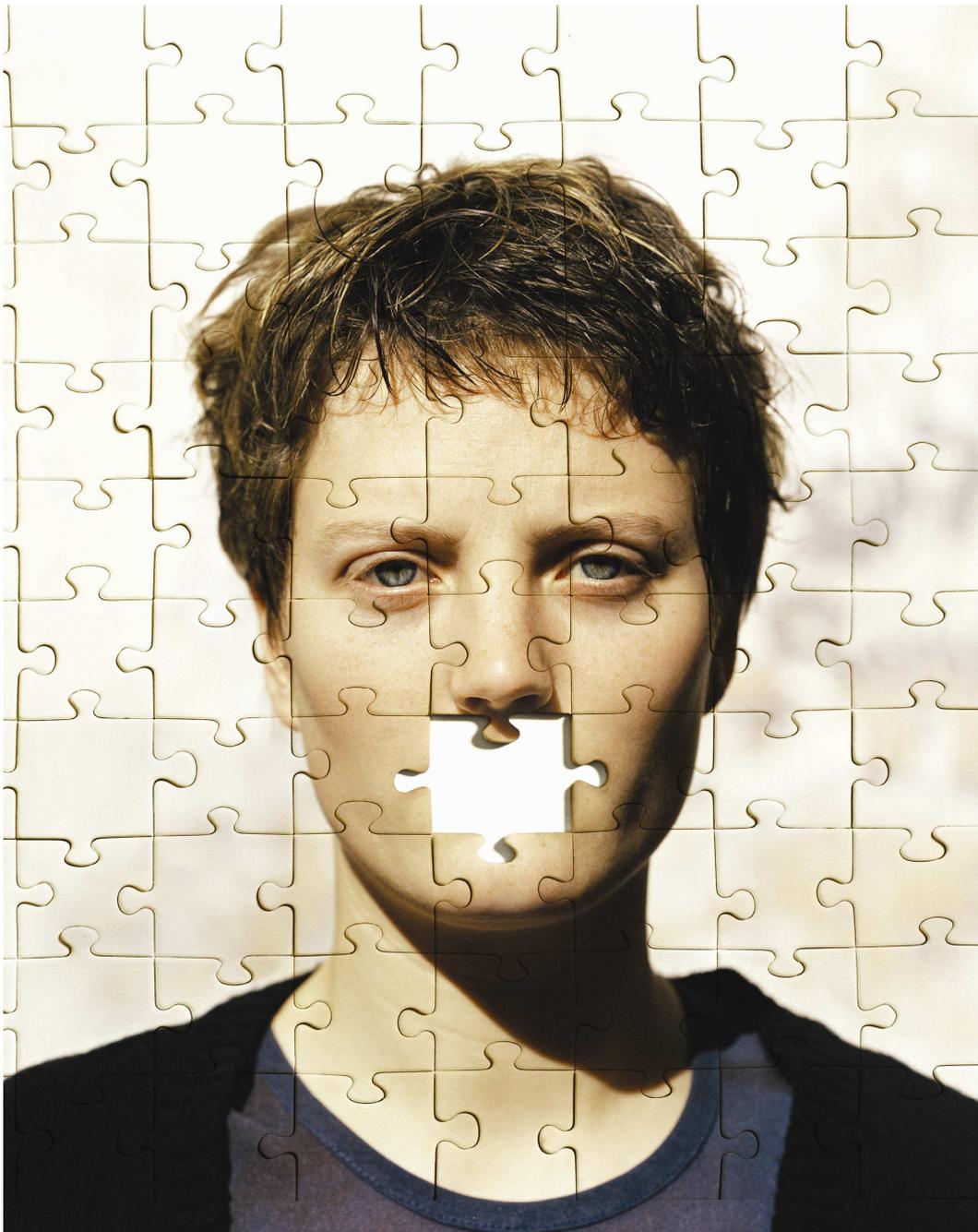




AVOCATS SANS FRONTIERES
FRANCE

RAPPORT D'ACTIVITES 2008



Vision : un monde de justice et de liberté

Mission : apporter aux plus faibles la protection du droit

Le mot du Président



Voici le rapport de nos activités pour 2008.

Année exceptionnelle puisque celle de notre 10^{ème} anniversaire ; que de chemin parcouru, que de progrès réalisés et d'abord sur nous-mêmes : passer du stade d'un groupe sympathique et généreux à une organisation à la fois toujours conviviale mais professionnelle dans ses actions au service des citoyens fut et demeure encore une rude épreuve.

C'est dans la durée que nous avons construit, en privilégiant la méthode et les valeurs qui nous animent, par rapport aux actions d'éclat sans lendemain.

C'est sans doute pourquoi plusieurs centaines de personnes ont répondu à notre appel et ont participé aux différents événements que nous avons organisés pour cette fête, le 25 octobre 2008.

Ce fut aussi pour nous l'occasion d'annoncer et de lancer notre nouveau projet concernant l'Observatoire des Avocats menacés en raison de leur exercice professionnel, mené en coopération avec le Conseil National des Barreaux ; « Avocats au service des Avocats » tel est le titre de ce programme financé par l'Union Européenne qui sera mis en place dès ce début 2009.

Etaient présents ce même jour autour des « acteurs » bénévoles de l'Association ses salariés avec notre Directeur Hugo Moudiki JOMBWE ; c'est tout autant la qualité de leur travail qui relaye harmonieusement celle des membres de l'Association qui est à l'origine de nos succès. Cette année 2008 nous avons identifié une centaine d'intervenants volontaires représentant environ 18 000 heures de travail.

Avec l'annonce le 29 décembre 2008 de l'obtention d'un nouveau financement par l'Union Européenne sur l'éradication de la torture au Nigeria, l'année 2009 sera toute aussi riche en actions.

Gageons que la mobilisation de tous nos membres et de nos soutiens nous permettra de relever ses nouveaux défis et de commencer dans l'enthousiasme une nouvelle décennie. »

François CANTIER, Président fondateur d'Avocats Sans Frontières France.



AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE	5
Présentation de l'association	5
<i>Sa création</i>	5
<i>Son histoire</i>	6
<i>Sa devise</i>	6
<i>Sa charte</i>	6
Les partenaires	7
<i>Les partenaires financiers</i>	7
<i>Répartitions des ressources</i>	8
Les acteurs	9
<i>Les membres du bureau</i>	9
<i>L'équipe du siège</i>	9
<i>Les bénévoles</i>	9
<i>Les adhérents</i>	9
LES PROJETS	10
Au Nigeria	11
1. <i>Pourquoi ASF France au Nigeria ?</i>	11
2. <i>Descriptif de l'action</i>	11
3. <i>Réalisations en 2008</i>	11
4. <i>Perspectives pour 2009</i>	13
5. <i>Partenaires du projet Nigeria</i>	13
6. <i>Membres de l'équipe Nigeria</i>	14
En Afrique Francophone	15
1. <i>Pourquoi ASF France en Afrique Francophone ?</i>	15
2. <i>Descriptif de l'action</i>	16
3. <i>Bilan des actions réalisées en 2008</i>	17
4. <i>Perspectives pour 2009</i>	18
5. <i>Partenaires du projet Afrique francophone</i>	18
6. <i>Membres de l'équipe Afrique francophone</i>	18
Au Mali	19
1. <i>Pourquoi ASF France au Mali ?</i>	19
2. <i>Descriptif de l'action</i>	19
3. <i>Bilan des actions réalisées en 2008</i>	20
4. <i>Perspectives pour 2009</i>	22
5. <i>Les partenaires du projet Mali</i>	22
6. <i>Les membres de l'équipe Mali à ASF France</i>	22
En Colombie	23
1. <i>Pourquoi ASF France en Colombie ?</i>	23
2. <i>Descriptif de l'action</i>	23
3. <i>Réalisations en 2008</i>	23
4. <i>Perspectives pour 2009</i>	24
5. <i>Partenaires du projet Colombie</i>	25
6. <i>Membres de l'équipe Colombie</i>	25



Au Cambodge	26
1. Pourquoi ASF France au Cambodge ?	26
2. Descriptif de l'action	26
3. Réalisations en 2008	27
4. Perspectives pour 2009 : Défense, formation, et autonomisation	30
5. Partenaires du projet Cambodge	31
6. Membres de l'équipe Cambodge	31
LES MISSIONS D'URGENCE	33
Mission d'Urgence en Chine	33
1. Pourquoi ASF France en Chine ?	33
2. Descriptif de l'action	34
3. Réalisations en 2008	34
4. Perspectives pour 2009	35
5. Partenaires de la mission d'urgence en Chine	35
6. Membres de la mission d'urgence en Chine	35
Mission d'Urgence en Lybie	36
LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE	37
La formation professionnelle des acteurs locaux	37
1. Les formations se déroulent sur deux axes	37
2. Le cursus de formation comprend trois grandes thématiques	37
Formations ASFF : réalisations en 2008	39
1. Calendrier des formations dispensées en 2008	39
2. Bilan de l'action de formations en 2008	40
Formations ASFF : perspectives pour 2009	41
1. Calendrier des formations prévues pour 2009	41
2. Renforcement des capacités du personnel	42
LES EVENEMENTS 2008	43
Janvier : Conférence Annuelle de la CIB à Brazzaville	43
Mars : Conférence au Conseil Régional Midi-Pyrénées : « Les Femmes et la Religion »	44
Mai : Conférence des OING et des OSC de l'OIF au Québec	44
Juin : Assemblée Générale de la conférence des Bâtonniers à Marseille	45
Juin : journées des associations du Barreau de Paris	45
Juin : Conférence à la Médiathèque de Toulouse : « Pourquoi punir ? »	46
Juillet : Forum mondial des Droits de l'Homme à Nantes	46
Juillet : Conférence organisée par l'ABA sur le World Justice Project à Vienne	47
Aout : Congrès annuel de l'Association Internationale des Jeunes Avocats à Paris	47
Octobre : Convention Nationale des Avocats à Lille	48
25 octobre : les 10 ans d'ASF France	48
10 décembre : Les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	50
Perspectives 2009	51



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

"Là où la défense n'a plus la parole"

Présentation de l'association

Sa création

La première association **Avocats Sans Frontières** a été créée en 1992 en Belgique par des avocats de différents pays désireux de faire respecter les droits de l'Homme. L'objectif de cette association était d'assurer la défense de toute personne dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés et qui ne peut bénéficier de l'assistance d'un avocat libre et indépendant.

La première action d'envergure a été conçue et mise en œuvre à la suite du génocide commis au Rwanda en 1994. De nombreux avocats européens, américains et africains ont ainsi participé à la tenue de procès pour une justice équitable pour les victimes, comme pour les accusés.

François Cantier, avocat à Toulouse, a pris l'initiative en 1998, de fonder **Avocats Sans Frontières France (ASF France)**.

En 2008, ASF France a fêté ses 10 ans d'actions. Ainsi, depuis 10 ans, ASF France a contribué à l'élargissement du concept initial en favorisant le partenariat avec les acteurs locaux, pour que soient renforcés la fonction de défense, le droit à un procès équitable et l'Etat de droit.

Déclarée auprès de la Préfecture de la Haute Garonne en France, elle est régie par la loi française relative aux associations et jouit à ce titre de la personnalité juridique. Aujourd'hui, AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE regroupe quelques 800 membres, parmi lesquels des avocats adhérents individuels, mais aussi la plus grande partie des Ordres d'avocats français et des institutions représentatives de la profession d'avocat en France. Elle bénéficie du soutien du Conseil National des Barreaux Français et de la Conférence des Bâtonniers de France et entretient des relations étroites avec les organisations internationales d'avocats.

Ses membres ont su également gagner sur le terrain la confiance des organisations nationales et internationales avec lesquelles des relations de partenariat ont été établies.



Son histoire

- 1992** Le mouvement Avocats Sans Frontières est créé en Belgique
- 1998** Création de la branche française de l'association - Avocats Sans Frontières France (ASF France)
- 2004** ASF France obtient le statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies
- 2005** En avril, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a accordé à ASF France le Statut Consultatif en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones
- 2005** En septembre, ASF France est élu à la présidence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du volet « Droits de l'Homme » auprès de l'OIF
- 2007** Le Groupement d'Intérêts Economique Avocat a décidé de créer un Fonds d'urgence pour la défense
- 2007** Obtention du Prix Droits de l'Homme, octroyé par le Conseil Consultatif des Barreaux Européens et remis à ASF Belgique
- 2008** ASF France célèbre son dixième anniversaire. L'observatoire permanent pour la protection des avocats est lancé à cette occasion le 25 octobre 2008

Sa devise

Apporter aux plus faibles la protection du droit

Ainsi, ASF France fonde ses activités sur :

- La présomption d'innocence
- Le droit pour tous d'être défendus par un avocat libre et indépendant
- Le droit pour tous à un procès équitable

Faire respecter des droits de l'Homme à travers le monde, en assurant la défense de toute personne. En Asie, Afrique, Amérique Latine et Europe, ASF France développe des programmes d'accompagnement pour aider à la reconstruction de l'état de droit et la reconnaissance d'un droit à une justice sans frontières.

Sa charte

Avocats Sans Frontières France réunit autour de valeurs communes des avocats, des juristes et d'autres professionnels déterminés à agir pour le respect et le développement des droits fondamentaux.

Avocats Sans Frontières France agit pour le droit au procès équitable et l'accès de tous à la connaissance et à la défense des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels à travers le service d'un avocat libre et indépendant et porte une attention toute particulière aux droits et à la défense des groupes et des personnes les plus vulnérables.

Avocats Sans Frontières France a l'ambition d'intervenir en tout lieu où une personne est menacée dans l'exercice de ses droits fondamentaux et ne peut avoir à ses côtés un avocat libre et indépendant.

Avocats Sans Frontières France fonde son action sur la présomption d'innocence, le droit pour tous à un avocat libre et indépendant et le serment de l'avocat d'assurer la défense sans préjugé ni discrimination.

Avocats Sans Frontières France œuvre pour la reconnaissance et le respect du rôle de l'avocat, conformément aux Principes relatifs au rôle du barreau adoptés par l'Assemblée des Nations Unies au Congrès de la Havane le 7 septembre 1990, qui définissent sa liberté, son indépendance, ses obligations déontologiques, les garanties de sécurité et les moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Avocats Sans Frontières France participe par son existence et les actions qu'elle mène à la défense des droits fondamentaux, à l'instauration et au renforcement de l'Etat de Droit et à la lutte contre l'impunité.

Avocats Sans Frontières France ne se substitue pas aux avocats locaux ni à leurs organisations, auxquels elle n'a pas vocation de faire concurrence, mais intervient à leurs côtés et avec leur accord quand ils sont en difficulté en raison de leur activité professionnelle. Elle établit et entretient avec eux des relations confraternelles. Ainsi, elle agit uniquement lorsque son action tend à renforcer les compétences des acteurs locaux.

Avocats Sans Frontières France s'interdit toute participation à des actions de nature à compromettre son indépendance, celle des avocats ou ses valeurs et principes. Par conséquent, elle agit sans considération d'appartenance à des groupes politiques, religieux, philosophiques préexistants.

Tous ceux qui agissent au nom d'**Avocats Sans Frontières France** adhèrent sans réserve aux principes ici affirmés et les respectent dans leurs actions et leurs déclarations.

Les partenaires

Les partenaires financiers¹

Partenaires institutionnels :

Ambassade de France au Cambodge et au Nigeria, Ministère des Affaires Etrangères, Organisation Internationale de la Francophonie, Premier Ministre, Union Européenne



Collectivités territoriales :

Conseils régionaux (Midi-Pyrénées, Pays de la Loire)



Conseil général (Haute-Garonne)



Municipalités (Balma, Paris, Toulouse)



Organisations d'avocats :

Conférence des Bâtonniers, Conseil National des Barreaux, Ordre des Avocats d'Agen, Albi, Amiens, Auch, Belfort, Béthune, Blois, Bordeaux, Brive, Chartres, Clermont Ferrand, Colmar, Dieppe, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Meaux, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Tarbes, Toulouse, Tours, Troyes, Valenciennes, Versailles, Epinal, Val de Marne et Val d'Oise²



¹ Les partenaires sont listés dans l'ordre alphabétique.

² Les logos renvoient aux ordres ayant apporté une subvention en plus de la cotisation.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Cabinets d'avocats :

Clifford Chance (Partenariat Privilegié) et Allen et Overy

C L I F F O R D
C H A N C E

ALLEN & OVERY

Entreprises privées et mécénats :

Banque Courtois, Banque Populaire, Falcou, Leclerc Rouffiac, Microsoft France, Stade Toulousain, Société Ricard

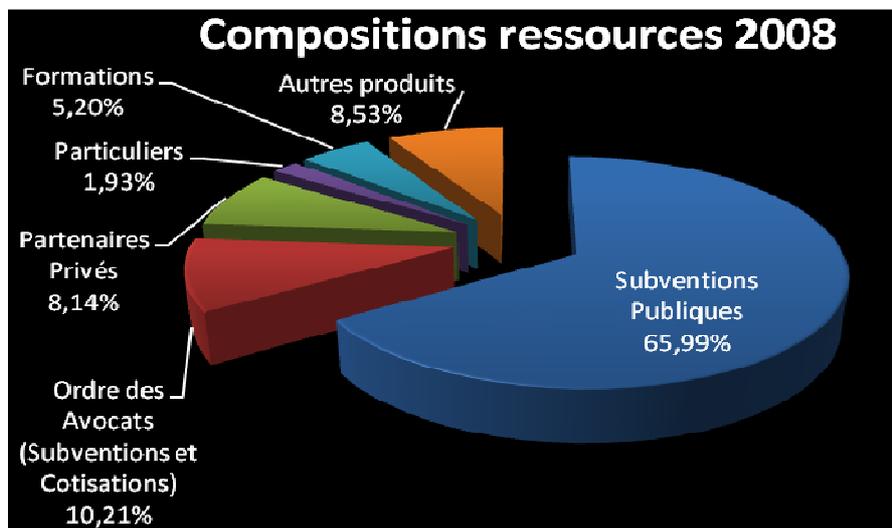


Répartitions des ressources

En 2008, les partenaires financiers ont soutenu l'association à hauteur de 675 625,00 euros.

Désignations	Montant	%
Subventions Publiques	445 869,00 €	65,99%
Ordre des Avocats (Subventions et Cotisations)	68 980,00 €	10,21%
Partenaires Privés	55 000,00 €	8,14%
Particuliers	13 034,00 €	1,93%
Formations	35 142,00 €	5,20%
Autres produits	57 600,00 €	8,53%
Total 2008	675 625,00 €	100,00%

Cotisations 2008 :	Nombre	Montant
Particulier	150	9 819,00 €
Barreaux (hors partenaires subventions)	25	12 410,00 €
Barreaux partenaires subventions (valorisation cotisation)	12	6 000,00 €
TOTAL 2008	187	28 229,00 €





Les acteurs

Les membres du bureau

Président :

François CANTIER (Barreau de Toulouse)

Trésorière :

Fabienne TRUSSES-NAPROUS (Barreau de Tarbes)

Secrétaire :

Gérard DUPUY (Juriste)

L'équipe du siège

Directeur :

Hugo MOUDIKI JOMBWE

Gestionnaire financier :

Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER

Chargée de communication :

Elodie HERISSON

Coordinatrice Afrique :

Alix ARQUILLIERE

Coordinatrice Asie :

Caroline VAUTRIN, Bénédicte BOURGEON et Aurélie CEBE

Coordinatrice Amérique Latine et Chargée de formation :

Sylvia MOREIRA

Stagiaires : Lucas CHEF, Jérémie COQUIN, Julia HERAUT, Séverine LACROIX, Cécile LAVERGNE, Stephan LOPEZ, Benoît MARAVAL, Simon MBARGA, Andréa MAURIERES, Ugette PETILLION NGASSA, Lydia PACHECO, Joséphine ROUX, Cindy UBIEDO, Elvire VARO et Lindsay VERHERE.

Les bénévoles

L'implication des bénévoles est la source première des activités de l'association.

Pour l'année 2007, quelques 70 personnes s'étaient impliquées dans les activités d'ASF France ; pour un total d'environ 16.000 heures de travail.

Pour l'année 2008, le nombre de bénévoles est passé à plus de **100 personnes** ; pour un temps de travail consenti à l'association de **18.000 heures**.

	2008	2007
nombre de bénévoles	100	70
heures de travail	18 000	16 000

Les adhérents

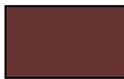
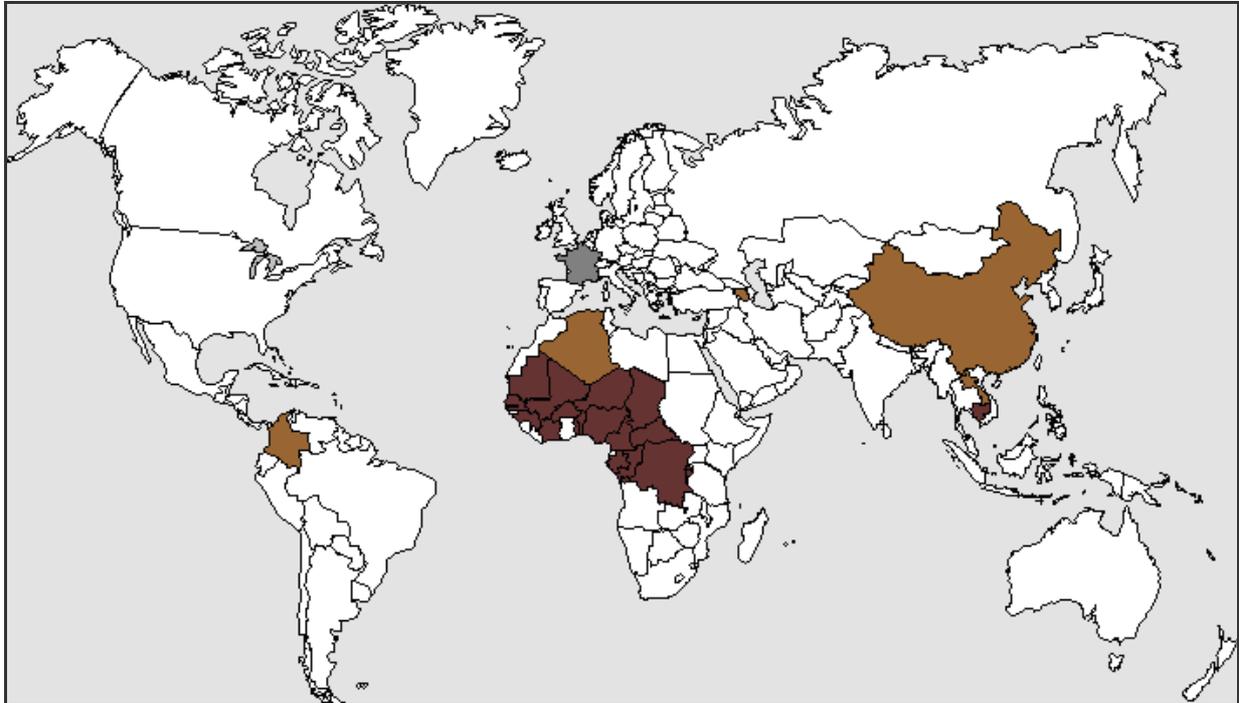
ASF France comptabilise **799 adhérents** toutes périodes confondues depuis sa création en 1998.

A ce jour 141 personnes physiques ont payé une cotisation en 2008

	2008	2007
individus	141	123
barreaux	30	25



LES PROJETS



Projets en cours



Nouveaux projets

Les projets en cours en 2009 :

- Nigeria
- Cambodge
- Afrique Francophone :

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo

Afrique Centrale : Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad

Les nouveaux projets en 2009 :

- Afrique de l'ouest
- Algérie
- Arménie
- Colombie



³

³ Ces trois pays se retrouvent dans le projet « Avocats au service des avocats ».



Au Nigeria

SOUTIEN ET APPUI AUX AVOCATS DES ACCUSES ENCOURANT LA PEINE DE MORT OU AUTRE TRAITEMENT CRUEL, INHUMAIN OU DEGRADANT



Marquant le début de l'engagement d'ASF France au Nigeria, la condamnation à mort par lapidation d'**Amina Lawal en 2003** (photo ci-contre) est révélatrice des difficultés de la justice nigérienne. Outre les violations des droits de la défense et du droit à un procès équitable, la **peine de mort** est toujours largement prononcée. Entre 500 et 700 prisonniers nigériens seraient actuellement dans le couloir de la mort et ce malgré le moratoire imposé en 2004. Enfin, les peines prononcées par les tribunaux charia : **la flagellation, l'amputation et la lapidation**, constituent, au regard de la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) ratifiée par le Nigeria, des traitements cruels, inhumains et dégradants.

1. Pourquoi ASF France au Nigeria ?

À la demande de confrères nigériens exprimée par le biais d'organisations institutionnelles telles que le Legal Aid Council of Nigeria (LACON), le Bureau d'Aide Juridictionnelle et la Nigerian Bar Association (NBA), l'intervention d'Avocats Sans Frontières France, en partenariat avec Avocats Sans Frontières Canada, vise à favoriser la mise en œuvre effective des règles fondamentales du procès équitable et du respect des droits de l'Homme, prévus par la Constitution nigérienne et les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme ratifiés par le Nigeria.

2. Descriptif de l'action « Promotion des instruments juridiques internationaux, des règles du procès équitable et des droits de la défense »

ASF France accompagne les avocats nigériens qui prennent en charge la défense des prévenus en détention abusive ou exposés à la peine de mort et à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Ce soutien pratique est complété par des actions de sensibilisation et de formation sur le thème des droits fondamentaux, non seulement à destination des avocats, mais également à l'ensemble des acteurs du système judiciaire : magistrats, policiers, personnels pénitentiaires. Ces actions tendent à favoriser la construction d'un système juridique plus juste et cohérent ainsi que l'émergence d'une jurisprudence qui participe à écarter le prononcé arbitraire de la peine capitale ou de peines constituant un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Les objectifs sont de :

- **promouvoir le respect des droits fondamentaux et l'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme,**
- **favoriser et renforcer le système d'aide juridictionnelle (Legal Aid Council) permettant aux plus démunis d'avoir accès au droit en apportant un soutien pratique aux avocats.**

3. Réalisations en 2008

Ce premier programme sur deux ans couvrait la période octobre 2006-octobre 2008. L'année 2 du projet a débuté en octobre 2007 par une mission d'évaluation d'un mois et demi afin d'une part, de faire le point sur les activités d'ASF France et leurs résultats tangibles, et d'autre part d'établir un échange approfondi avec les acteurs locaux : préciser les besoins et les attentes de nos partenaires locaux, se présenter à l'ensemble de la société civile nigérienne et envisager de nouvelles collaborations.

Cette mission a suscité une réflexion critique sur nos activités et a permis de faire les ajustements nécessaires pour améliorer l'impact de nos actions. La révision systématique des cas suivis par les avocats d'ASF France en collaboration avec les avocats locaux, associée à la demande d'une présence constante des avocats d'ASF France de la part de nos partenaires, a débouché sur la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi systématique, grâce à des outils informatiques tels qu'une base de données et le relais sur place d'une avocate nigérienne en tant qu'assistante juridique du projet. Ce



dispositif a permis le suivi précis de chaque étape de la procédure et le soutien constant aux avocats locaux.

D'autre part, cette mission a été l'occasion de présenter ASF France et ses actions aux ONG locales impliquées dans la défense des droits de l'Homme de façon à envisager des actions concertées en faveur de l'accès à la justice et la défense des droits de l'Homme. Il s'agissait également d'approfondir les relations avec nos partenaires actuels, tel que le Legal Aid Council of Nigeria (LACON) et le National Bar Association (NBA), pour définir ensemble, en fonction de leurs besoins, les modalités de notre collaboration à partir de 2009, tant en matière d'aide juridictionnelle et soutien aux avocats constitués pro bono, qu'en matière de formation des acteurs judiciaires.

Cette affirmation de la présence d'ASF France sur le terrain aux côtés des acteurs locaux s'est consolidée grâce à une mission de recherche sur les condamnations à mort. Pendant près de deux mois et demi, notre chargé de mission a visité l'ensemble des prisons détenant des condamnés à mort, s'est entretenu avec les avocats, le personnel pénitentiaire et les détenus ; ceci dans le but de recenser les condamnés à mort et d'avoir une vision exhaustive du problème de la peine capitale au Nigeria.

C'est pourquoi les 3 missions de formation et suivi de cas qui ont eu lieu en novembre 2007, mars et juillet 2008, ont porté une attention particulière aux condamnés à mort. Suite à la mission d'enquête, il a été décidé, en concertation avec les partenaires locaux, d'intervenir à Kaduna et à Lagos dans la prison de Kiri Kiri, auprès respectivement de 12 et 10 condamnés à mort.

L'assistance judiciaire

- **Le suivi de cas** - Au cours du projet, ASF France a identifié 121 détenus pour lesquels un suivi particulier a été mis en place dans 6 prisons.
- **Participation à une campagne d'information sur l'accès gratuit à un avocat lors d'une arrestation.**

Renforcement des capacités des acteurs locaux

- **La formation des avocats** - Ces sessions de formation se sont poursuivies lors de la deuxième année du projet à :
 - Ibadan, les 12 et 13 novembre 2007
 - Kaduna, les 10 et 11 mars 2008
 - Lokoja, les 15 et 16 juillet 2008Grâce à ces formations, la totalité des avocats du LACON a été formée aux droits fondamentaux.
- **Les tables rondes des acteurs judiciaires** - Elles répondent à un triple objectif :
 - présenter le projet et la démarche d'ASF France,
 - amener les acteurs judiciaires à aborder ensemble les points faibles du système judiciaire et à proposer des solutions,
 - encourager la mise en place de rendez-vous réguliers pour faciliter les échanges et la concertation entre acteurs du système judiciaire.

Chaque table ronde a pris en compte la spécificité du contexte local. Les tables rondes réunissent généralement l'ensemble des représentants du système judiciaire, c'est-à-dire des avocats, qu'ils soient du Bureau d'Aide Juridictionnelle ou en cabinets privés, des magistrats du Parquet (Public Prosecution) et du Siège, des policiers et le personnel pénitentiaire.

La fin du projet a été marquée par une Conférence de clôture le 2 octobre 2008 qui a réuni plus d'une cinquantaine d'acteurs judiciaires à Abuja, représentant à la fois les avocats du LACON et du NBA en provenance d'une dizaine d'Etats⁴, ainsi que des ONG, des membres de l'Assemblée Nationale, des représentants du Ministère de la Justice et des bailleurs de fonds engagés dans le domaine de l'accès au droit.

Le travail réalisé au cours de deux années de ce premier projet et les réflexions menées avec les acteurs judiciaires locaux ont débouché sur la formulation de deux projets : l'un sur la lutte contre la torture et l'autre sur la lutte contre l'application de la peine de mort. En 2009 démarre le projet de lutte contre la torture.

⁴ Abuja, Borno, Jos, Kaduna, Kogi, Lagos, Nassarawa, Oyo, Ondo et Sokoto.



4. Perspectives pour 2009 : « Promotion et mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la torture en vue de son plein bénéfice pour le justiciable et la société civile nigériens »

Conçue grâce aux analyses des missions d'évaluations sur le terrain du premier projet, l'action « promotion et mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la torture en vue de son plein bénéfice pour le justiciable et la société civile nigériens » bénéficie du soutien financier de la Commission européenne, dans le cadre de l'initiative européenne pour les droits de l'Homme.



Le Nigeria a ratifié la CAT en 2001. Cependant de nombreux obstacles demeurent quant à l'application effective de la Convention. ASF France constate régulièrement une méconnaissance ou une mauvaise application des dispositions de la CAT par les professions judiciaires et les policiers, due essentiellement à une carence d'information de ces professions, au manque de communication entre elles et à une banalisation de certaines pratiques non respectueuses des droits de l'Homme.

Il s'agit ici de lutter contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains et dégradants, à travers deux grands axes :

1. Promouvoir la connaissance et l'application de la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) par le monde judiciaire.

Les actions consisteront à :

- former et sensibiliser les acteurs judiciaires locaux à l'application effective de la CAT (sessions de formation et tables rondes, afin de former 500 acteurs locaux de la vie judiciaire),
 - sensibiliser le grand public (interventions auprès des leaders communautaires et du grand public, campagne d'information).
- ##### 2. Contribuer à l'accès au droit et à la justice des populations vulnérables et contribuer à la stigmatisation et à la réduction des actes de torture et des mauvais traitements infligés tout au long de la chaîne judiciaire.

Les actions consisteront à apporter une aide juridictionnelle aux personnes victimes de tortures et de mauvais traitements. Ainsi, des avocats *pro bono* assureront l'assistance des gardés à vue et la défense des personnes en détention et des condamnés :

- assistance pour environ 1500 personnes en garde à vue,
- assistance pour environ 500 personnes en détention provisoire en vue du jugement,
- mise en place de recours appropriés au bénéfice des condamnés encourant une peine cruelle,
- dans les cas les plus graves, les personnels policiers et administratifs auteurs de tortures devront faire l'objet de poursuites judiciaires et des demandes de réparation seront introduites.

Résultats escomptés :

- De 1 000 à 1 500 personnes en garde à vue bénéficient de l'assistance d'un avocat.
- De 400 à 500 personnes en détention provisoire bénéficient de l'assistance d'un avocat en vue de la mise en état et du jugement de leur procédure et, le cas échéant, de leur relaxe ou de leur acquittement.
- Environ 500 acteurs de la vie judiciaire sont formés et sensibilisés à la CAT et à une application plus restrictive de la peine de mort.

5. Partenaires du projet Nigeria

- ASF Canada
- Nigerian Bar Association (NBA)
- Legal Aid Council of Nigeria (LACON)



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Avec l'appui technique et logistique de :

- Clifford Chance Paris

**C L I F F O R D
C H A N C E**

Avec la collaboration de :

- The Constitutional Rights Project
- Justice and Human Empowerment Center (JAHEC)

Avec le soutien financier de :

- La Commission européenne
- Le Barreau de Paris



6. Membres de l'équipe Nigeria

Catherine MABILLE, responsable de projet (jusqu'en février 2008)

Ivan PANEFF, responsable de projet (depuis février 2008)

Alix ARQUILLIERE, coordinatrice de projet

Sabah BOUMESLA, chargée de mission

Ziyad CLOT, chargé de mission

Emilie DE VAUCRESSON, chargée de mission

Constance DEWAVRIN, chargée de mission

Jean-Sébastien MARIEZ, chargé de mission

Mathieu ODET, chargé de mission

Cécile OSTIER, chargée de mission

Haiba OUAISSI, chargé de mission

Delphine MAMOUDY

Lydia PACHECO

Valérie BECKER

Dominique CHARLES

Loïc GUERIN

Clémence HERAULT-DELANOE

Aurélie LUBOT

Lionel NJEUKAM

Gaëlle MAUGIN

Dako MOZAGBA

Eleonore PEIFFER

Elise THIEBAUT

Avelina VIEIRA

Michael Samol



En Afrique Francophone

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE FRANCOPHONE

FORMATION DE FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME

**Formation à la technique juridique :
Instruments Juridiques Internationaux
protecteurs des droits de l'Homme
et Juridictions Pénales Internationales**

**AFRIQUE CENTRALE
AFRIQUE DE L'OUEST**

L'action s'inscrit dans un contexte général de violations massives des droits de l'Homme dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. La méconnaissance des droits de l'Homme par les populations et la vulnérabilité dans laquelle se trouvent leurs défenseurs eux-mêmes, représentent un obstacle majeur au développement de la culture des droits de l'Homme.

Renforcer de manière significative les capacités des défenseurs des droits de l'Homme à assurer une meilleure défense des citoyens par un réseau solidaire et un recours plus systématique à tous les instruments et procédures internationaux de protection des droits de l'Homme afin de promouvoir une large diffusion des principes, valeurs et outils qui permettent de renforcer l'Etat de Droit, la démocratie et la paix.

1. Pourquoi ASF France en Afrique Francophone ?

Avocats Sans Frontières France conçoit la formation comme un outil privilégié du renforcement et de l'autonomisation des acteurs locaux. Dès les premières formations sur les instruments juridiques protecteurs des droits de l'Homme organisées en France après la création de l'association en 1998, nombre de confrères venant d'Afrique y ont toujours participé. Le vœu d'ASF France a toujours été la possibilité d'organiser ces formations sur place en Afrique pour un accès plus large et surtout avec l'effet multiplicateur à partir d'un vivier de formateurs locaux.

Par ailleurs ASF France a participé activement au processus de création de la Cour Pénale Internationale (CPI) ainsi qu'à la création du Barreau Pénal International dont elle est membre. De nombreux membres d'ASF France ont une expérience de la défense devant les Tribunaux Pénaux Internationaux, ou d'une manière plus large du traitement judiciaire des crimes internationaux et des violations les plus graves des droits de l'Homme.

Dès 2003, dans le but de partage d'expériences et de savoir-faire, ASF France a mis en place des formations pour que les acteurs de la défense des droits de l'Homme puissent s'adapter à la procédure très particulière de la CPI qui permet des incriminations pour les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Les premières formations, bien que se déroulant en France, ont suscité l'intérêt de nombreux avocats et juristes africains. A leur demande, ont été organisées en 2005 des formations sur la CPI et les Instruments Juridiques Internationaux Protecteurs des droits de l'Homme au Congo Brazzaville, au Mali et au Sénégal. Le succès rencontré dans les trois pays a confirmé l'ampleur de la demande et des besoins en la matière.

C'est pourquoi ASF France, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et en étroite collaboration avec les barreaux, les associations d'avocats locaux et les ONG de l'espace francophone, met en œuvre un vaste programme de formation de formateurs en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Il s'agit à terme de former environ 160 avocats et autres défenseurs des droits de l'Homme venant d'une vingtaine de pays d'Afrique centrale et occidentale⁵, dont un noyau de vingt formateurs dans chaque sous-région capables à leur tour de démultiplier l'impact de cette formation.

⁵ Liste des pays concernés pour l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo – Liste des pays concernés pour l'Afrique Centrale : Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad



Le programme de formation de formateurs à la CPI et aux Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme est motivé par :

- **une demande forte pour faire face à des violations massives des droits de l'Homme,**
- **la nécessité de renforcer les connaissances et pratiques des acteurs juridiques africains concernant les Instruments Juridiques Internationaux et le fonctionnement de la CPI pour permettre une réaction adaptée face à ces violations,**
- **un nombre de formations insuffisant pour une très forte demande,**
- **la nécessité de favoriser la mise en relation et le travail en réseau des défenseurs des droits de l'Homme et des ONG présents dans ces deux sous-régions.**

2) Descriptif de l'action

Les premières formations sur les Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme et la Cour Pénale Internationale, bien que se déroulant en France, ont suscité l'intérêt de nombreux avocats et juristes africains. Certains ont pu se déplacer pour participer à ces formations en France, comme des avocats maliens, sénégalais, togolais, algériens, congolais et ivoiriens, mais beaucoup n'ont pas eu la possibilité de venir à cause de l'éloignement et du coût que représentait celui-ci.

La mise en œuvre d'un projet interrégional est apparue comme la solution la mieux adaptée pour :

- satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités des acteurs locaux,
- développer entre les acteurs juridiques d'une même région des relations-réseau plus efficaces,
- permettre à tous les acteurs locaux concernés d'utiliser au mieux ces outils et procédures,
- générer des effets multiplicateurs qui tendent à l'autonomie des acteurs locaux.

Il s'agit de mettre en place un double cursus de formation de formateurs aux Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des Droits de l'Homme et à la Cour Pénale Internationale, l'un en Afrique Centrale, l'autre en Afrique de l'Ouest en 4 étapes:

Etape 1 : formation de formateurs aux méthodes pédagogiques - 7 jours

Concevoir et animer des actions de formation efficaces et adaptées au(x) groupe(s) cibles

- Brazzaville, République du Congo
- Cotonou, Bénin

Etape 2 : formation de formateurs à la technique juridique – 7 jours

Maîtriser l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme et les procédures de la Cour Pénale Internationale.

- Yaoundé, Cameroun
- Bamako, Mali

Etape 3 : Renforcement des méthodes pédagogiques – 3 jours

Renforcer ses compétences en méthodes d'animation, maîtriser le travail en réseau et dans un environnement multiculturel.

- Dakar, Sénégal
- Libreville, Gabon

Etape 4: accompagnement et évaluation - 3 jours + 2 jours

- 2 sessions de formation de 3 jours chacune dispensées par les stagiaires-formateurs accompagnées par les formateurs d'ASF France.
- 1 session de regroupement de 2 jours qui aura lieu à la suite de la dernière session de formation accompagnée.
- Les lieux des sessions de formation et du regroupement seront arrêtés ultérieurement, en concertation avec les stagiaires-formateurs.



3) Bilan des actions réalisées en 2008 : « Formation interrégionale de formateurs aux Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme et à la Cour Pénale Internationale »



La première étape de ce projet dans la sous-région Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire la formation aux méthodes pédagogiques, a été organisée en décembre 2007 grâce au soutien de l'OIF. Elle a permis de rassembler 19 avocats et défenseurs des droits de l'Homme, actifs au sein d'organisations locales de la société civile et/ou de leur Barreau respectif, venant des 9 pays de la zone cible Afrique de l'Ouest.

Photo : cérémonie d'ouverture de la première session pour l'Afrique de l'Ouest à Porto-Novo au Bénin, déc. 2007

La seconde session pour la région Afrique de l'Ouest s'est déroulée du 11 au 18 décembre 2008 à Bamako au Mali. Elle a porté sur « l'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et la justice pénale internationale ».

Les objectifs spécifiques de cette session étaient :

- former des avocats et défenseurs des droits de l'Homme à l'utilisation des instruments juridiques internationaux et à la procédure de la Cour Pénale Internationale,
- constituer un groupe de personnes ressources capables de dispenser à leur tour des formations dans leur pays respectifs,
- faciliter la mise en place d'un réseau régional solidaire, réactif et protecteur d'avocats formateurs et défenseurs des droits de l'Homme.

Le contenu de la session s'est articulé autour des éléments essentiels suivants :

- Comment mettre en perspective historique et méthodologique les quatre grands axes :
 - Droit international public classique
 - Droit international humanitaire
 - Droit international des droits de l'Homme
 - Droit pénal international
- Les principaux instruments protecteurs des droits de l'Homme et mécanismes existants
- La Cour Pénale Internationale et les juridictions ad hoc
- Le Système de protection des droits de l'Homme en Afrique

De l'avis même des stagiaires les objectifs de cette session ont été atteints :

- Les stagiaires ont acquis des connaissances et des compétences en matière d'utilisation en droit interne et international des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme.
- Les stagiaires ont acquis des connaissances et des compétences sur le fonctionnement de la justice pénale internationale. Ils ont développé leurs capacités à pouvoir intervenir devant ces juridictions.
- Les stagiaires ont renforcé les savoirs et savoir-faires acquis lors de la formation de formateurs « les fondamentaux ». Ils ont éprouvé leurs capacités à animer des modules de formations.



Photos : déroulement de la 2nde session de formation pour le groupe Afrique de l'Ouest à Bamako, Déc. 2008



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

4) Perspectives pour 2009

Le projet se poursuit en 2009. Sont prévues au cours de l'année :

- Etape 3 du groupe Afrique de l'Ouest : formation des formateurs, session de renforcement en avril au Sénégal.
- Etape 1 du groupe Afrique centrale : formation de formateurs, « les fondamentaux », au Congo Brazaville
- Etape 2 du Groupe Afrique centrale, formations aux instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et aux juridictions pénales internationales.

Toutes ces étapes seront marquées par le souci de renforcer la structuration du réseau de défenseurs des droits de l'Homme en Afrique centrale et de l'Ouest.

5) Partenaires du projet Afrique francophone

- La Ligue centrafricaine des droits de l'Homme
- Avocats Sans Frontières – Mali

Ligue centrafricaine
des droits de
l'Homme



Avec le soutien financier de :

- Le ministère des affaires étrangères et européennes
- L'Organisation Internationale de la francophonie
- La région Midi-Pyrénées



6) Membres de l'équipe Afrique francophone

Marie-José CANTIER-HERRMANN, Chef de projet
Caroline LAMBERT DE CESSÉAU, Formatrice
Françoise MATHE, Formatrice
Seydou DOUMBIA Formateur
Philippe MORICEAU, Formateur
Hugo Moudiki JOMBWE, Formateur
Alix ARQUILLIERE, Coordinatrice de projet



Au Mali

TOURS JURIDIQUES AU MALI : ACCES AU DROIT ET A LA JUSTICE POUR LES POPULATIONS VULNERABLES – VILLES DE KOULIKORO, SEGOU ET SIKASSO



Un certain nombre de dysfonctionnements dans le système judiciaire malien ont poussé ASF Mali à élaborer ce projet dont ASF France est partenaire. En effet, la méconnaissance de leurs droits par les citoyens est généralisée, et ceci est d'autant plus vrai pour les populations rurales.

De plus, le Mali compte moins de 275 avocats pour près de 14 millions d'habitants.

1. Pourquoi ASF France au Mali ?

Les populations les plus défavorisées n'ont pas accès à la Justice, car elles ne savent ni comment ni auprès de qui faire valoir leurs droits. De l'aveu même du Ministère de la Justice « l'assistance judiciaire demeure un vœu pieu » et la loi sur l'assistance judiciaire reste méconnue. Les besoins des populations en matière d'information sur leurs droits sont donc grands. Il en va de même en matière d'accès à un avocat, pour les détenus comme pour la population en générale.

Les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso illustrent tout à fait ces dysfonctionnements en matière d'accès au droit et à la justice : elles ont été privilégiées car elles enregistrent un taux de criminalité relativement élevé et une présence très limitée d'avocats.

les juridictions de Ségou et Sikasso ne comptent que 3 avocats chacune, tandis qu'aucun avocat n'est véritablement installé dans celle de Koulikoro. Pour les quelques 280 personnes détenues dans les établissements pénitentiaires des ces 3 régions, l'accès à un avocat n'est donc absolument pas garanti et les droits de la défense peuvent être bafoués. Les justiciables de ces régions ont à la fois besoin de conseils juridiques et d'un service d'aide juridictionnelle. Ces trois régions constituent donc des phases pilotes du projet avant son extension dans l'ensemble du pays.

2) Descriptif de l'action

ASF France et ASF Mali entendent promouvoir l'accès au droit, plus particulièrement pour les détenus et les personnes les plus défavorisées à travers un renforcement de l'aide juridictionnelle pour garantir aux détenus les plus défavorisés l'accès à un avocat.

Le projet vise à consolider l'Etat de droit en contribuant à l'égalité d'accès au droit et à la justice des populations défavorisées grâce à la présence gratuite d'avocats dans les trois villes du projet.

Il s'agit d'informer les détenus et les justiciables sur leurs droits et leurs devoirs et de les sensibiliser, ainsi que les acteurs de la vie judiciaire (avocats, magistrats, policiers et personnels pénitentiaires), au respect des droits de l'Homme. Ce dispositif participera donc au renforcement de l'aide juridique garantissant à tous l'accès au droit et à la justice et le respect de ses droits fondamentaux.

En favorisant l'accès à la justice des détenus et des populations, et plus particulièrement les plus démunies, le projet d'Avocats Sans Frontières Mali entend assurer un service d'aide juridique afin de :

- garantir aux détenus l'accès à un avocat et leur droit à un procès équitable,
- répondre aux questions des citoyens en matière juridique et les orienter dans leurs démarches juridiques pour rendre la justice compréhensible et accessible aux populations les moins éduquées et les plus défavorisées économiquement,
- sensibiliser les justiciables à l'accès au droit et à la justice et au respect des droits fondamentaux.



Pour créer une synergie autour de ces actions et renforcer les capacités des acteurs locaux, ASF Mali et ASF France se proposent également de :

- sensibiliser et former les acteurs de la vie judiciaire à l'intérêt de l'aide juridictionnelle, aux droits de la défense et droit à un procès équitable, et aux droits de l'Homme en général,
- favoriser le dialogue entre les avocats, les magistrats, les policiers et l'administration pénitentiaire afin qu'ils prêtent une attention particulière au respect des droits fondamentaux.

3) Bilan des actions réalisées en 2008 : « Les Tours juridiques au Mali »

Au cours de l'année 2008, la première tournée juridique a été organisée :

- du 06 au 10 octobre, à Koulikoro
- du 13 au 17 octobre à Ségou
- du 1^{er} au 22 novembre à Sikasso.

Les activités menées au cours de cette première tournée juridique ont été :

Les consultations juridiques pour les détenus :

Ces consultations ont révélé des situations graves. Plusieurs détenus font état de gardes à vue excédant largement les délais légaux. D'autres ont été inculpés sans plus jamais être interrogés par le juge d'instruction et cela depuis de longs mois ou plusieurs années. Il y a tout lieu de penser que « l'interrogatoire de première comparution » n'a servi qu'à corroborer le procès verbal d'enquête.

La détention préventive n'a pas été renouvelée dans les délais légaux et certains détenus sont donc en détention illégale.

Les modalités pratiques de l'exercice des voies de recours sont ignorées des condamnés ou leur sont inaccessibles. Plusieurs rapportent qu'un membre de leur famille doit s'adresser à un écrivain public pour rédiger une lettre manifestant leur volonté de faire appel ou qu'eux-mêmes doivent payer la



même somme pour obtenir du greffe du tribunal ou de la maison d'arrêt la rédaction d'un acte d'appel ; et encore doivent-ils, au surplus, payer les « frais de pas » pour pouvoir passer de l'enclos de la détention au bureau du greffe.

Ont également été signalés, quelques cas également de dépassement du maximum légal, même quand la qualification est exacte.

De nombreux cas de non acheminement des citations, provoquant de multiples remises d'audiences et toujours un engorgement des prisons.

Photo : séance de consultation juridique gratuite à la prison de Ségou

Les plaidoiries ou défenses directes à la barre :



Dans l'ensemble, les magistrats ont pris note des excès constatés et ont fait part de leur détermination à y remédier. Lors des audiences, les débats ont été longs mais parfaitement conduits. Les avocats d'Asf ont assistés les détenus dont les dossiers avaient été retenus lors des visites prisons en raison de leur caractère emblématique.

des parties civiles ont également bénéficié de l'assistance gratuite d'un avocat d'ASF Mali.

Photo : lors de l'audience du mardi, 07 octobre 2008 à Koulikoro



Les consultations pour les populations

À Koulikoro, les 08 et 09 octobre 2008, la population a été invitée par affichages, communiqués de presse écrite et parlée, entretiens radiophoniques.

Outre les ouvriers en situation de conflit social avec leur employeur, une entreprise locale, ainsi que de nombreuses femmes ont également répondu à l'appel.

À Ségou, les journées des 15 et 16 octobre ont été consacrées aux consultations juridiques gratuites pour les populations. En plus de la presse écrite et parlée, les responsables du réseau des communicateurs traditionnels ont été sollicités pour sensibiliser la population.



Le lancement des activités de consultations a fait l'objet d'une cérémonie qui a été présidée par le Préfet du cercle entouré des responsables politiques (Maire de la commune urbaine, Président de l'Assemblée Régionale).

À Sikasso, les enseignements tirés pour la mobilisation des populations dans les deux premières villes ont permis d'impliquer fortement les radios locales et les organisations de la société civile.

Les consultations proprement dites ont couvert les journées des 19 et 20 novembre 2008 dans la salle de conférence des anciens locaux de la préfecture.

La cérémonie de lancement des consultations a été aussi présidée par le Préfet du cercle entouré des élus dont le Maire de la commune urbaine.

Photo : séance de consultation juridique gratuite auprès des populations à Koulikoro

La conférence débat de sensibilisation des acteurs judiciaires

À Koulikoro, où elle était présidée par le directeur de cabinet du gouverneur, le thème exposé par le représentant d'ASF France était : « La procédure protectrice de la dignité humaine », à partir des abus constatés et au regard tant des textes internationaux que de la constitution malienne qui y souscrit. Le procureur de la République, représentant le Ministre de la Justice, était présent.

À Ségou, le gouverneur a tenu à ouvrir la conférence, en présence du président du tribunal et du procureur de la République. Six autres magistrats ont participé aux débats sur le thème : « l'accès au droit et à la justice » introduit par le représentant d'ASF France et exposé par Me Brahim KONE, président de l'Association Malienne des Droits de l'Homme.



À Sikasso, « La présomption d'innocence » a été présentée par Me Mohamed THIAM d'ASF Mali, dans la salle de conférence du Conseil de Cercle. La cérémonie d'ouverture de la conférence débat a été présidée par le Gouverneur de région.

Chacune des trois conférences débats a pu mobiliser environ 120 à 150 personnes constituées des représentants des organisations de la société civile, des responsables de services techniques, de l'administration, de la justice. Tout cela a été rendu possible grâce à l'appui des différents gouvernorats dans la mobilisation des populations.

Photo : cérémonie de lancement des consultations présidée par le Préfet du cercle dans la salle « Malick COULIBALY » de Ségou



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

4) Perspectives pour 2009 : poursuite de l'action des Tours Juridiques au Mali

L'action au Mali se poursuit en 2009 avec au programme :

- la seconde tournée juridique dans les villes de Ségou, Koulikoro et Sikasso. Cette tournée sera axée sur la formation des acteurs judiciaires au respect des droits des personnes interpellées ou détenues. Elle réunira des juges, des avocats, des procureurs, des policiers et des personnels de l'administration pénitentiaire. Seront également conduites, des consultations juridiques dans les prisons et auprès des populations ainsi que la défense directe des cas retenus devant les cours et tribunaux.
- Le suivi des cas identifiés lors des différentes tournées juridiques : ce suivi est fait par des avocats maliens sur les trois sites pilotes du projet afin de contribuer à mettre terme aux abus constatés en matière de détention.

Par ailleurs, des discussions avec différentes parties prenantes de la justice et de la coopération au développement au Mali conduisent à envisager l'élaboration d'un plan d'action stratégique sur une période de 3 à 5 ans, visant à contribuer au renforcement de l'état de droit au Mali.

5) Les partenaires du projet Mali

Avocats Sans Frontières – Mali



AVOCATS SANS FRONTIERES
MALI

Il convient de saluer l'implication de l'ensemble de l'équipe d'ASF Mali. Remerciements particulier à Maître Hamadi KAREMBE, Président d'ASF Mali et Dominique Konaté, Coordinateur de projet au siège d'ASF Mali.

6) Les membres de l'équipe Mali à ASF France

Jean Claude Nicod, Responsable de projet
Baïdy NIANE, Chargé de mission
Elisabeth PETITJEAN, Chargée de Mission
Catherine ARDONCEAU, Chargée de Mission
Nicole CAUSSADE, Chargée de mission

7) Avec le soutien financier de

- Union Européenne /Ariane
- Barreaux de Bordeaux





En Colombie

DEFENSE DES DROITS DE LA DEFENDE ET SOUTIEN A LA PROFESSION D'AVOCAT



Le contexte en Colombie est marqué par un conflit armé qui dure depuis plus de quarante ans maintenant et caractérisé par de très nombreuses violations du droit international humanitaire. Les avocats colombiens, principaux garants de l'accès de l'ensemble de la population au droit et à la justice sont particulièrement en danger dans un tel contexte ; ils sont assimilés aux causes qu'ils défendent et deviennent des cibles des groupes militaires et paramilitaires qui s'affrontent.

1. Pourquoi ASF France en Colombie ?

Avocats Sans Frontières France est présent en Colombie depuis 2001, à la demande d'avocats colombiens menacés dans leur exercice professionnel.

Depuis janvier 2005, la Colombie a changé de système de procédure pénale. Le pays est passé du système de procédure pénale inquisitoire à un système de procédure pénale accusatoire. La mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale est progressive dans le pays, année par année. Alors que les avocats de la « *Defensoria Publica* ⁶ » ont reçu une formation leur permettant de préparer l'application du nouveau système de procédure pénale, tel n'a pas été le cas des avocats indépendants qui n'ont reçu ni formation ni documentation appropriées.

2. Descriptif de l'action

L'action en Colombie vise à améliorer la sécurité, l'indépendance et la formation des avocats ainsi qu'à faire reconnaître par les autorités et la société civile, la légitimité de leur fonction et la nécessité de leur assurer une protection particulière en raison de leur rôle dans le développement de l'Etat de droit.

Depuis le début de l'intervention en Colombie, l'action concrète s'est traduite par :

- L'organisation de missions internationales de recensement, d'accompagnement et d'assistance aux avocats menacés.
- La création de la maison de l'avocat comme pôle essentiel pour le renforcement institutionnel de la profession.
- La constitution d'un réseau d'associations partenaires dans la mise en œuvre des activités et pour le développement de la profession
- Le renforcement des capacités des avocats indépendants avec l'organisation des sessions de formations sur les instruments juridiques internationaux et le système pénale accusatoire.

3. Réalisations en 2008

L'année 2008 aura été celle de la passation des activités entre Avocats Sans Frontières France et la fondation de la maison de l'Avocat en Colombie. En Effet, tout en poursuivant les activités prévues, notamment l'assistance aux avocats et les formations au nouveau système de procédure pénale, ASF France a cessé ses activités depuis le 31 décembre 2008.

En 2008, des sessions de formations ont été organisées dans les régions où devait entrer en vigueur le nouveau code de procédure pénale. Elles concernées 10 districts : San Andrés y Providencia, Arauca, Montería, Quibdó, Pamplona, Riochacha, Sincelejo, Yopal, Bucaramanga et Pasto.

Sur 250 inscrits, 229 ont effectivement participé aux sessions de formations. 200 ont obtenu leur certificat de fin de stage, avec une proportion homme/femme respectivement de 71% et 29%. A noter

⁶ Defensoria publica ou Defensoria del pueblo : organisation publique qui chargée de veiller au respect des droits des citoyens



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

que 100% des participants ont été satisfaits par la formation, sa thématique, sa durée, la méthodologie utilisée et la qualité de la documentation remise.



Avec ces sessions de 2008, ce sont ainsi plus de 800 avocats qui ont été formés en trois ans suite à l'adoption d'un nouveau code de procédure pénale substituant à la procédure pénale classique inquisitoire, en vigueur dans les pays latins, la procédure pénale dite « accusatoire » de type anglo-saxon. L'indice de satisfaction unanime montre que la formation a été parfaitement adaptée aux besoins des avocats libéraux. Une telle adéquation contribue à renforcer la primauté du droit et l'accès à la justice. Au travers des praticiens formés, c'est toute la population et surtout les justiciables les plus vulnérables (enfants, femmes, personnes déplacées, personnes économiquement défavorisées, etc.) qui sont bénéficiaires.

4. Perspectives pour 2009

2008 marque la fin de la présence directe d'ASF France en Colombie. Les résultats de cette intervention depuis 2001 sont importants :

- Création d'une banque de données sur les avocats menacés, assassinés ou disparus.
- Réalisation de plusieurs missions de défense et de protection des avocats : assistance technique et matérielle à un grand nombre d'avocat allant jusqu'à l'exfiltration pour les cas extrêmes.
- Création d'un réseau d'urgence international capable d'intervenir lorsque cela est nécessaire. L'Observatoire pour la protection des avocats récemment créé par ASF France s'inspire de ce premier travail.
- Formation de quelques 800 avocats au nouveau système de procédure pénale mis en place.
- Réalisation de nombreuses publications : rapports annuels sur la situation des avocats (2003 et 2008) ; publication sur les droits de la défense et les ordres professionnels, et le Code de procédure pénale commentée.
- Création d'une maison de l'avocat au service des associations d'avocat.



A compter de l'année 2009, les interventions et projets en Colombie seront gérés par la « **fundacion abogados sin fronteras en Colombia** » qui est une structure de droit colombien. Ceci a été rendu possible grâce au travail de passation réalisé tout le long du projet et particulièrement au cours de l'année 2008. La maison de l'avocat, le réseau d'urgence et la documentation seront notamment gérés par cette structure qui pourra également développer de nouveaux projets.

5. Partenaires du projet Colombie

Le projet a bénéficié du soutien financier de :

- Premier Ministre français
- Ministère français des affaires étrangères et européennes
- La Mairie de Paris
- Le Conseil National des Barreaux
- Les Barreaux de Lyon, Marseille, Val-de-Marne, Angers, Nantes, Bobigny, Rouen et de l'Essonne.



6. Membres de l'équipe Colombie

Françoise MATHE, Chef de projet bénévole
Sylvia MOREIRA, Coordinatrice du projet
Pascale TAELEMAN, Chargée de mission bénévole
Flor TERCERO, Chargée de mission bénévole
Claudio PANDOLFI, Chargé de mission Argentin bénévole
Adriana GONZALEZ, Chargée de mission Colombienne bénévole
Hélène DIRIBARNE, Chargée de mission bénévole
Benoît ROUSSEAU, Chargé de mission bénévole
Pedro MAHECHA, Chargé de mission bénévole

7 membres du projet sont salariés en Colombie en 2008 :

Julia MORA, Coordinatrice terrain
Pedro MAHECHA, Avocat
Natalia ERAZO, Assistante de coordination
Hasbleidy MUNOZ, Secrétaire comptable
Sécurité : Diego ERAZO, Diego ARDILLA et Juan Camilo VILLEGAS



Au Cambodge

RETABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT PAR LE RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCAT



La volonté d'ASF France au Cambodge, comme ailleurs, est de renforcer les capacités locales et d'autonomiser les acteurs du système judiciaire.

En partenariat avec le Barreau du Cambodge et le CFPA, Ecole de Formation des Avocats au Cambodge, ASF France dispense chaque année aux élèves avocats une formation juridique complète, tant au niveau du Droit national que des conventions internationales ratifiées par le pays.

Deux sessions de formations sont organisées depuis 2005 par le biais d'experts internationaux membres bénévoles.

1. Pourquoi ASF France au Cambodge ?

- Deux décennies de guerre civile, qui a débuté par les crimes des Khmers Rouges, ont privé le Cambodge de ses intellectuels et de la majorité de ses juristes.
- Le Centre de Formation Professionnel des Avocats Cambodgiens doit faire face à un nombre croissant de jeunes juristes voulant accéder à la profession d'avocat.
- Le système d'aide juridictionnelle étatique connaît des dysfonctionnements. Les avocats sont quasiment tous installés en capitale, très peu exercent en province. Cet état de fait a de lourdes conséquences : lenteur des procédures, détentions provisoires abusives...
- Le contexte juridique est en pleine évolution notamment dans le cadre d'une réforme du système judiciaire initiée en 2003 qui prévoit l'adoption de 8 nouvelles lois fondamentales.
- La création des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens rend nécessaire la familiarisation des avocats cambodgiens au droit pénal international et aux Instruments Juridiques Internationaux de défense des droits de l'Homme.

2. Descriptif de l'action

ASF France et le Barreau du Cambodge participent à des conférences et des réunions de travail communes depuis 1998. Le Barreau du Cambodge a exprimé dès le départ son intérêt pour les activités menées par ASF France.

Depuis 2005, ASF France participe au rétablissement de l'état de droit par le renforcement de la profession d'avocat et l'aide juridique en faveur des populations des provinces à travers deux programmes.

Un premier programme de formation a été mis en œuvre en 2005 pour une période de trois ans. Des chargés de mission d'ASF France, accompagnés par des co-formateurs cambodgiens, dispensent des formations auprès des élèves avocats du Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens (CFPA). Ces formations portent sur la pratique professionnelle des avocats et sur l'utilisation des conventions internationales protectrices des droits de l'Homme ratifiées par le Cambodge.

Un deuxième programme, d'assistance judiciaire, a débuté en 2006. Il vise à assurer un service d'aide juridique gratuit dans toutes les provinces de pays en faveur des plus pauvres.

Depuis mai 2008, les avocats membres d'ASF France se sont engagés dans la défense des parties civiles auprès des Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC).

La mise en œuvre de ces trois programmes est réalisée à la fois grâce au concours des chargés de mission, avocats bénévoles, membres du groupe Cambodge et au travail de l'équipe locale sur place à Phnom Penh et du siège à Toulouse.



3. Réalisations en 2008

► **PROGRAMME DE FORMATION DES ELEVES AVOCATS : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX : FORMATION DES JEUNES AVOCATS CAMBODGIENS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DE LA DEFENSE.**

Des « formations de formateurs » ont été mises en œuvre sur le terrain au Cambodge à destination de juristes souhaitant devenir formateurs, dans le but d'autonomiser les acteurs locaux. Des outils de supports méthodologiques sont transmis aux co-formateurs, afin qu'ils assurent la formation des futures générations de praticiens du droit en parfaite autonomie.



Formation à Sihanoukville, juillet 2008

Des formations sont ensuite dispensées aux élèves avocats cambodgiens :

Chaque session de formation est dispensée auprès de 45 à 60 stagiaires divisés en 3 groupes, pour une durée de 5 jours intensifs, par 3 formateurs membres d'ASF France accompagnés de 6 co-formateurs cambodgiens.

La méthode active d'ASF France est de privilégier une approche très concrète et créative : travaux en grands et petits groupes, exposés, mises en situation, cas pratiques, jeux de rôle, assistance à l'audience.

Les thématiques abordées portent essentiellement sur la pratique professionnelle de l'avocat.

Les formateurs disposent aujourd'hui de 4 « Guides du Formateur » propres à la formation d'avocats cambodgiens, sur les thèmes suivants :

- le rôle de l'avocat,
- l'utilisation, en droit interne, des conventions internationales ratifiées par le Cambodge,
- le code de déontologie,
- la procédure pénale comme garante du procès équitable.⁷

Les thèmes de formation sont donc en constante évolution pour répondre aux besoins pratiques des avocats cambodgiens.

Depuis le début du projet, ces formations ont bénéficié à 180 élèves avocats cambodgiens. Elles s'adressent aux élèves avocats du CFPA en dernière année, avant leur remise de diplôme. Leur profil a évolué au fil du projet. Les stagiaires sont aujourd'hui plus âgés et plus expérimentés. Certains ont déjà travaillé ou travaillent encore comme policier, secrétaire de gouverneur, assistant juridique dans une ONG, militaire, travail dans le département du droit en tant que conseil des élections, assistant dans un cabinet d'avocat, assistant greffier en chef de Phnom Penh, assistant au Conseil des Ministres.

30 co-formateurs ont également été formés. La création du groupe de personnes ressources a été possible grâce à un partenariat avec le CFPA et le pôle francophonie de la Faculté de droit de Phnom Penh, qui ont participé à l'identification de jeunes juristes francophones souhaitant suivre la formation de co-formateurs et participer au programme d'ASF France. Ces co-formateurs cambodgiens sont désormais capables d'organiser et de dispenser à leur tour des formations.

Les avocats du Barreau du Cambodge sont le groupe cible de ce programme, puisqu'à travers la formation des élèves avocats du CFPA, les compétences des avocats du Barreau s'en trouvent donc complétées et renforcées.

En 2008, deux sessions de formation des élèves avocats précédées de formations de co-formateurs ont été réalisées au Cambodge :

- du 27 juin au 4 juillet 2008 à Sihanoukville : formation sur le thème « Le rôle de l'Avocat »,
- du 24 au 29 novembre 2008 à Phnom Penh : formation sur le thème « L'Utilisation en droit interne des Conventions internationales ratifiées par le Cambodge ».

Le renouvellement de ce programme a été accepté pour trois années supplémentaires. Il sera financé par l'Ambassade de France au Cambodge.

⁷ Ce guide est né suite à l'entrée en vigueur du Nouveau Code de Procédure Pénale en juin 2007.



► LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION A LA JUSTICE ET AU ROLE DE L'AVOCAT



Orphelinat de Battambang, juillet 2008

Afin de favoriser l'accès à la justice, il a été nécessaire de sensibiliser la population sur le rôle de l'avocat. Les formateurs se sont rendus du 10 au 13 juillet dans 5 orphelinats (à Pursat, Kompong Chnang, Battambang, et Pailin,) pour sensibiliser les enfants sur le métier d'avocat et la justice.

700 enfants, âgés de 2 à 16 ans, ont ainsi pu être sensibilisés. Cette activité a été menée en partenariat avec l'Ecole de Droits de l'Homme qui a conçu les outils pédagogiques spécialement destinés aux enfants : un tribunal miniature et des marionnettes représentant les acteurs du procès et l'association *Enfants d'Asie*.

L'Ecole des Droits de l'Homme a fourni aux formateurs des planches de découpage cartonnées donnant naissance à la construction simplifiée d'une salle d'audience et de figurines destinées à occuper sur cette scène miniature les places réelles des divers protagonistes et personnages d'un procès (juge, procureur, greffier, prévenu, témoins, victimes, avocats, public).

Les enfants ont pu découvrir les personnages présents et indispensables à la tenue d'un procès et le rôle de l'avocat. Une valise contenant un petit théâtre de marionnettes, représentant elles aussi tous les personnages d'un procès a permis aux enfants de manipuler les personnages, de se les approprier physiquement pour faire évoluer l'action dans la chronologie et l'utilité du procès.

La sensibilisation de la population a également été menée par les coordinateurs du programme AJ. Lors de leurs déplacements en province, ils ont distribué des plaquettes d'information et de sensibilisation pour informer les justiciables de la présence d'un avocat gratuit dans leur province ; et les coordonnées de celui-ci. L'information est aussi diffusée auprès des chefs de villages qui font un important travail de relai auprès des villageois les plus défavorisés.

► PROGRAMME D'ASSISTANCE JUDICIAIRE : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASSISTANCE JUDICIAIRE GRATUITE POUR LES PLUS VULNERABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CAMBODGIEN



En 2006, ASF France a mis en œuvre un second projet au Cambodge, avec le soutien de la Commission Européenne et de l'Ambassade de France au Cambodge, dont le but est de contribuer au renforcement de l'Etat de Droit et à la défense des droits de l'Homme par la création de permanences d'assistance juridique gratuites assurées par des avocats cambodgiens dans toutes les juridictions du Cambodge, ainsi que par une formation continue dispensée à ces avocats (avec le concours de co-formateurs cambodgiens).

Pour un accès de tous à la Justice : cette initiative répond aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, qui sont exclues de toute possibilité d'accès à une assistance juridique. De nombreuses inégalités subsistent, qui ont de graves conséquences : lenteur des procédures, détentions provisoires abusives, corruption, impunité.

Défense des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire national : ce programme vise à inciter les avocats cambodgiens à implanter leur cabinet en province en fonction des besoins des populations. En effet, ASF France, au cours de sa première année d'intervention au Cambodge, a très vite observé le problème que connaît le pays au niveau de la répartition géographique des avocats. En effet, les avocats sont pratiquement tous installés à Phnom Penh et peu d'entre eux offrent des permanences gratuites pour les populations vulnérables. ASF France a donc souhaité contribuer à pallier ces problèmes, en mettant un point d'honneur à ce que l'ensemble du territoire national soit couvert par le projet et que les populations pauvres puissent y avoir accès.



AVOCATS SANS FRONTIERES France

Le barreau du Cambodge a procédé au recrutement des 25 avocats cambodgiens participant au projet. ASF France soutient donc les avocats qui assurent des permanences gratuites, dans chaque province du Cambodge. Lors des deux premières années d'activités, les 25 avocats associés à ASF France ont effectué 2 500 actions de consultations, conciliations, plaidoiries et visites dans les prisons.



Cabinet d'avocat du programme basé en province.



Façade du cabinet d'un des avocats du programme, basé à Sarakac.



Cabinet de Me. Mak, province de Kampong Cham.

Un avocat rémunéré à la vacation assure une permanence gratuite dans chaque juridiction cambodgienne provinciale, une fois par semaine. Chaque avocat travaillant dans le cadre du projet est à même de conseiller et de défendre gratuitement, tant au civil qu'au pénal, tout justiciable qui fait appel à ses services. Avocats Sans Frontières France s'assure de la présence effective de l'avocat à sa permanence et du respect de son engagement, ainsi que de l'information des justiciables de ce service en effectuant des contrôles sur place et par l'intermédiaire des coordinateurs du projet.

Afin d'assurer la qualité des interventions des avocats du projet, *plusieurs sessions de formation continue sont dispensées chaque année pour les avocats du projet.* Deux ou trois formateurs d'ASF France se rendent au Cambodge, afin d'organiser une session de formation, qui traite un thème spécifique, déterminé par les besoins des avocats. Comme dans le projet de formation des jeunes avocats, chaque formateur est accompagné par 2 co-formateurs cambodgiens.

En 2008, les avocats du programme AJ ont bénéficié de trois sessions de formations :

- du 11 au 15 février 2008 à Phnom Penh sur le thème de « La procédure pénale garante du procès équitable » (Approfondissement),
- du 7 au 9 juillet 2008 à Sihanoukville sur le thème « Mieux Défendre », « Code de Procédure Pénale » et « Rôle de l'avocat en prison »),
- du 3 au 5 décembre 2008 à Phnom Penh sur les thèmes suivants : « Les nullités », « La plaidoirie » et « L'extradition ».

En 2008 ce sont quelques 1800 interventions qui ont été effectuées par les avocats au bénéfice de la population. En plus des interventions concernant les dossiers judiciaires, les avocats reçoivent en consultation, conseillent et proposent de la conciliation, contribuant par la résolution de ces cas au désengorgement de l'appareil judiciaire. Ce sont près de 2600 personnes ont pu ainsi avoir accès à un avocat dans des villes et régions où un tel accès au droit de la défense n'était pas possible.

Le projet touchant à sa fin, ASF France souhaite que les avocats installés en province maintiennent leur cabinet ouvert à la fin du projet et continuent à assurer la permanence gratuite auprès des populations vulnérables. Cela constitue un vrai défi car ce maintien est conditionné par la clientèle payante des cabinets. Or les personnes pouvant se permettre de s'offrir les services d'un avocat sont concentrés dans la capitale, et les cabinets en province réalisent moins de bénéfices.

C'est pourquoi ASF France, avec le soutien des acteurs et des autorités judiciaires souhaite poursuivre et renforcer cette action au bénéfice des populations. En effet, il est indispensable de rendre pérenne ce projet. Des demandes de financement ont été effectuées auprès du Ministère des Affaires Etrangères puis de l'Agence Française pour le Développement.

► PROGRAMME DE FORMATION DES JEUNES JURISTES DE LA FRANCOPHONIE

Les 1 et 2 décembre 2008 : formation sur le thème de « La Cour Pénale Internationale » et « L'Utilisation en droit interne des Conventions internationales ratifiées par le Cambodge ».



► **CREATION D'UN BUREAU DE DEFENSE DES PARTIES CIVILES DANS LE CADRE DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS.**

Permettre aux avocats cambodgiens de défendre les Droits fondamentaux dans leur pays : les « CETC », tribunal chargé de poursuivre les responsables des crimes commis par le régime des « Khmers Rouges », sont entrés en fonction en 2007 sous l'égide conjointe de l'ONU et du gouvernement Cambodgien.

Depuis mai 2008, ASF France, avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Cambodge, a mis en place un Bureau d'appui à la défense des parties civiles. Ce projet a pour objectif de faire reconnaître le statut des victimes en tant que parties civiles et d'assurer la défense de leurs dossiers devant les CETC. Pour cela, une équipe de 2 avocats et 2 juristes cambodgiens a été constituée sur place. Elle travaille en collaboration étroite 20 avocats bénévoles d'ASF France, qui ont l'expérience des tribunaux pénaux internationaux. La défense des parties civiles sera donc assurée par des équipes mixtes composée de juristes et avocats cambodgiens et étrangers.

Rares sont les avocats cambodgiens qui ont les moyens de constituer des dossiers de parties civiles et d'en assumer la défense ; en effet, la place de la victime est différente de celle accordée traditionnellement en droit cambodgien. ASFF a souhaité mettre en place une équipe mixte, afin de suivre son objectif de renforcement de la profession d'avocat et d'autonomisation des acteurs locaux.

Une action inscrite dans un travail en réseau : en février 2008, une association cambodgienne, l'ADHOC, a sollicité les avocats d'ASFF, de culture juridique romano-germanique, pour appuyer son action de soutien aux parties civiles. Une collaboration est ainsi née entre ASF France et ADHOC ainsi que d'autres associations cambodgiennes de défense de victimes des Khmers rouges. ASF France prend en charge les dossiers acceptés par le Tribunal au bénéfice de ces associations. Ces actions viennent appuyer le rôle de l'Unité des Victimes rattachée au Tribunal, qui ne dispose pas de moyens matériels suffisants pour assurer la défense des parties civiles.



Prestation de serment de 3 avocats français membres d'ASFF dans le cadre des CETC

Depuis le début du projet, les avocats français d'ASF France se relaient à Phnom Penh afin d'assister les avocats cambodgiens dans les démarches à effectuer (un avocat français est présent deux à trois semaines par mois). Ainsi, entre un et trois avocats français ont été présents chaque mois à Phnom Penh depuis le mois de mai 2008. La plupart de ces avocats ont prêté serment et sont désormais habilités à plaider avec les avocats cambodgiens devant les CETC, aux côtés d'autres avocats internationaux

4. Perspectives pour 2009 : Défense, formation, et autonomisation

ASF France poursuivra le projet de formation des jeunes avocats cambodgiens sur les Droits de l'Homme et les Droits de la Défense, et continuera son programme de formations de formateurs pour permettre à terme la prise en charge par les cambodgiens eux-mêmes de la formation dans ce domaine. Cette expérience sera également élargie à d'autres acteurs judiciaires tels que les élèves magistrats. En effet, une convention de partenariat a été signée avec l'Académie Royale des Professions Judiciaires du Cambodge pour un projet de formations destinées aux élèves magistrats cambodgiens sur une période de trois ans à partir de septembre 2009.

Nous espérons pouvoir renouveler le programme d'Assistance Judiciaire qui, après trois années d'existence, s'est terminé au mois de janvier 2009, par une formation et une conférence de clôture les 13 et 14 janvier portant sur le thème « Les difficultés de mise en œuvre du Code de Procédure Pénale » à Phnom Penh, auxquelles ont notamment assistés des représentants du Ministère de la Justice Cambodgienne ainsi que des représentants de l'Union Européenne et de coopérations internationales.

De plus, des missions de sensibilisation auprès des enfants dans les orphelinats seront également organisées au cours de l'année 2009.

Ainsi sont programmés pour 2009 :

- Deux sessions de formations destinées aux élèves avocats cambodgiens (du 6 au 10 juillet et du 23 au 27 novembre).
- Une session de formation destinée aux élèves magistrats cambodgiens du 30 novembre au 4 décembre 2009, sur le thème du Nouveau Code de Procédure Pénale Cambodgien (ce projet prévoit une session de formation par an sur une période de trois ans).
- Une mission de sensibilisation dans les orphelinats (en partenariat avec l'*Ecole des Droits de l'Homme*) du 13 au 19 juillet 2009

Concernant le projet de défense des parties civiles auprès des CETC, la phase de jugement du premier procès a été retardée. Ce retard est en partie dû au fonctionnement de l'unité des victimes. En effet, une place très limitée ayant initialement été accordée aux victimes dans le fonctionnement du tribunal, ASF France et d'autres organisations se sont battues afin que les victimes puissent être entendues lors des procès. Ces modifications ont en partie ralenti le processus de jugement. La défense des parties civiles devant les CETC sera assurée par les avocats d'ASF France, une fois les dossiers acceptés par la Cour.

L'équipe d'ASF France se préparera alors pour défendre les parties civiles qu'elle représente devant les juridictions de jugement : préparation des témoins, préparation des conclusions, plaidoiries, présence aux audiences, interrogatoires et contre-interrogatoires

A ce jour, 94 dossiers de parties civiles ont été constitués dans le cadre du procès du premier accusé, le directeur du centre S21, alias « Duch », dont 28 par ASF France. Ce chiffre constitue en soi une victoire pour les victimes puisque le tribunal ne s'attendait pas à plus de 50 dossiers. Nous attendons un nombre de dossiers plus important pour le deuxième procès lors duquel comparaitront quatre prévenus. C'est pourquoi il apparaît si important de mener ce projet à bien : les victimes sont mobilisées et souhaitent que justice soit rendue, même si le procès intervient de nombreuses années après les faits.

5. Partenaires du projet Cambodge

Partenaires exécutifs :

- Association du Barreau du Royaume du Cambodge
- Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens
- Ecole des Droits de l'Homme
- Enfant d'Asie - ASPECA

Partenaires financiers :

- Union Européenne⁸
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ambassade de France au Cambodge
- Conseil Régional Pays de la Loire
- Barreau de Nantes



6. Membres de l'équipe Cambodge

- **Gestion Générale d'ASF France au Cambodge, projet d'Assistance Judiciaire et Formations :**

Jean Baptiste de Sèze, chef de mission

Sinek Nay, responsable administratif

Mardi Lay, responsable administratif

Noheun Veth, coordinateur

Veasna Ek, coordinateur

- **Projet de défense des Parties civiles auprès des CETC :**

Sovannary Moch, avocate

⁸ NB : Le rapport ci-présent ne reflète en rien l'opinion de l'Europe Européenne.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Mengkhy Kim, avocat
Makara Chour, juriste
Chamroeun Chheang, juriste
Kimna Mong, juriste

• **Membres de l'équipe Cambodge en 2008 :**

Martine Jacquin, responsable des programmes Asie
François Roger, adjoint responsable projet d'Assistance Judiciaire
Philippe Canonne, adjoint responsable du projet de Défense des parties civiles auprès des CETC
Marie-Josée Cantier, expert en formation et en ingénierie pédagogique
Elisabeth Rabesandratana, avocate bénévole
Annie Delahaie, avocate bénévole
Ferdinand Djammen Nzepa, avocat bénévole
Marie Dominique Flouzat Auba, avocate bénévole
Robert Gastone, avocat bénévole
Christine Martineau, avocate bénévole
Nicole Dumas, avocate bénévole
Ghislaine Sèze, avocate bénévole
Catherine Ardonceau, avocate bénévole
Odile Bellinga, avocate bénévole
Delphine Chesnelong, avocate bénévole
Joëlle Debord, avocate bénévole
Laure Desforges, avocate bénévole
Hélène Diribarne, avocate bénévole
Isabelle Durant, avocate bénévole
Françoise Gautry, avocate bénévole
Françoise Gellibert, avocate bénévole
Marie-Christine Keppling, avocate bénévole
Marianne Lagrue, avocate bénévole
Charlotte Levi, avocate bénévole
Daniel Losq, avocat bénévole
Philippe Moriceau, avocat bénévole
Henri Nayral de Puybusque, avocat bénévole
Laure Nougier, avocate bénévole
Odile Palazot, avocate bénévole
Alix Phiquepal, avocate bénévole
Sylvie Roquain, avocate bénévole
Alexandre Soubrane, avocat bénévole
Fabienne Trusses, avocate bénévole

• **Nouvelle équipe pour 2009 :**

Gestion Générale ASFF au Cambodge, projets de Formations :

Emmanuelle Marchand, chef de mission
Sinek Nay, responsable administratif et financier
Mardi Lay, responsable administratif, responsable des traductions et responsable logistique des formations

Projet de défense des Parties civiles auprès des CETC :

Sovannary Moch, avocate
Mengkhy Kim, avocat
Chamroeun Say, juriste
Makara Chour, juriste



LES MISSIONS D'URGENCE

Les actions d'urgence sont menées par ASF France grâce au soutien du Groupement d'Intérêt Economique d'Avocats (GIE Avocats)⁹.

Le Barreau de Paris, la Conférence des Bâtonniers et le Conseil National des Barreaux, conscients de la nécessité pour les Barreaux français d'intervenir en urgence lorsque les Droits de la Défense sont menacés, ont résolu de créer un fonds d'urgence permettant de disposer d'un financement disponible à tout moment lorsque ce type d'intervention se révèle nécessaire.

ASF France, qui a proposé la création de ce fonds, s'engage à en assurer le secrétariat technique. Il est à noter que la mission est menée au nom des Barreaux Français.

Les interventions pourront être justifiées en deux types de circonstances :

- Lorsque la peine de mort ou un châtement dégradant est encouru ; la défense ne peut pas être assurée ou est assurée dans des conditions de fragilité qui nécessitent un appui extérieur.
- Lorsqu'un ou plusieurs avocats ou défenseurs des droits de l'Homme sont persécutés, poursuivis, menacés, assassinés ou torturés en raison de leur exercice professionnel ou de leur action en faveur des droits de l'Homme.

Au cours de l'année 2008, deux actions d'urgence ont été menées.

Mission d'Urgence en Chine

L'AFFAIRE HU JIA DECEMBRE 2007 - AVRIL 2008



Peine de mort : la Chine exécute chaque année davantage de condamnés que l'ensemble des autres pays de la planète - près de 10.000 par an.

Torture : infligée aux personnes détenues en raison de leur activité en faveur des droits de l'Homme.

Rééducation par le travail : détention décidée par les autorités administratives, sans inculpation ni procès et dans des conditions extrêmement difficiles.

Atteintes à la liberté d'expression.

Persécutations liées aux croyances religieuses non autorisées par le gouvernement.

1. Pourquoi ASF France en Chine ?

D'abord en février, puis en octobre 2007, des membres d'Avocats Sans Frontières France rencontraient à Paris des avocats chinois : Mo Shaoping, Li Jinsong et Teng Biao.

Ces trois avocats sont emblématiques de la défense des droits fondamentaux dans leur pays.

Au cours de ces rencontres, ces trois défenseurs des droits de l'Homme chinois avaient exprimé leurs besoins en matière d'échange, de partage de connaissances et d'expériences avec des confrères occidentaux. Par la même occasion, ils avaient fait part du profond état d'isolement dans lequel ils se trouvaient et dont ils souffraient. Enfin, ils ont souhaité alerter les membres d'ASF France sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession, du fait de l'absence d'indépendance de la profession et de la justice en général.

Pour toutes ces raisons, ASF France a décidé de répondre à l'appel lancé par les avocats chinois, pour leur venir en aide et par la même, tenter de contribuer à l'amélioration du respect des droits de l'Homme.

⁹ Composition du GIE : Conseil National des Barreaux, Barreau de Paris et Conférence des Bâtonniers.

2. Descriptif de l'action

L'objectif principal d'Avocats Sans Frontières France en Chine est de contribuer à assurer la défense des citoyens poursuivis pour avoir fait usage de libertés pourtant constitutionnellement reconnues et soutenir leurs défenseurs (soutenir les avocats en situation difficile du fait de l'exercice de leur profession et les aider à sortir de leur isolement en développant une coopération avec eux).

« La situation des droits de l'Homme en Chine est difficile. Pour Avocats Sans Frontières France, il s'agit d'hommes et de femmes clamant leurs libertés, que le pouvoir cherche à écarter par des processus judiciaires. Nous devons les défendre ! Le droit d'ingérence et le devoir de protéger sont désormais acquis. »

François CANTIER, Président d'ASF France.

3. Réalisations en 2008 : « mission d'urgence au soutien de Hu Jia¹⁰, Teng Biao et Li Fang Ping¹¹ »

Aide et soutien aux avocats de Hu Jia (en photo ci-dessous).



L'objectif de cette mission était de soutenir Hu Jia et ses avocats au lendemain de sa condamnation. En effet, Hu Jia a été condamné le 03 avril 2008 à trois ans et demi de prison pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat » (publications d'articles sur les droits de l'Homme dans son pays et interviews accordés à la presse étrangère).

A leur retour de mission, les avocats d'ASF France font un constat accablant :

- Procès inéquitable : l'accusé a été tenu au secret quant aux raisons de son arrestation et n'a pas eu la possibilité de préparer sa défense avec ses avocats.
- Mise en danger de la vie de l'accusé : gravement malade, Hu Jia risquait de mourir en détention, où il n'avait pas accès aux soins. Aussi, les autorités judiciaires ont exercé sur lui un chantage pour qu'il renonce à faire appel, condition à laquelle il peut aujourd'hui exécuter sa peine dans un établissement pourvu d'un service de santé.
- Pression et isolement : les proches du condamné n'ont pas été autorisés à assister au procès. De la même manière, à la suite du prononcé de sa condamnation, ses avocats ont été empêchés de s'entretenir avec lui.

Identification, auprès des avocats chinois, d'autres cas sur lesquels l'action d'ASF France pourrait être utile.

En effet, les cas étudiés sur le terrain se suivent et se ressemblent ; cela en raison des difficultés auxquelles sont confrontés les avocats chinois :

- menaces et entraves à l'exercice de leur profession en raison des affaires dont ils assurent la défense et en raison de leur libre expression,
- arrestations arbitraires et mise en détention,
- voies de faits de manière régulière et mise en résidence surveillée,
- retrait de leur licence d'avocat,
- absence de protection par la profession.

Maintien du contact avec les avocats chinois afin de mettre en place des modes de communication et de soutien efficaces tout en leur manifestant la solidarité des avocats français.

ASF France pense que l'intérêt porté par la communauté internationale à ces affaires ne peut qu'aider tant les avocats chinois que les institutions judiciaires locales dans le traitement de dossiers portant

¹⁰ Hu Jia : Journaliste, militant des droits de l'Homme.

¹¹ Teng Biao et Li Fang Ping : Avocats chinois.



AVOCATS SANS FRONTIERES France

sur la défense des libertés fondamentales et permettre leur engagement dans le processus judiciaire protecteurs des droits de l'Homme.

4. Perspectives pour 2009

Aujourd'hui, dans une double logique de promotion des libertés fondamentales en Chine et de soutien aux confrères chinois menacés, ASF France envisage, avec des acteurs locaux chinois, le développement d'une action structurelle visant à sortir des avocats et défenseurs chinois des droits de l'Homme de l'isolement afin qu'ils puissent contribuer à l'instauration d'un état de droit dans leur pays.

Activités envisagées :

- Un cycle de conférences-débat portant sur des thèmes afférant aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales dont le but est de créer des interactions et d'impulser des dynamiques de travail et de réflexions communes.
- Des « voyages juridiques » en France et ailleurs pourront être organisés pour des avocats chinois afin de rompre l'isolement dont ils souffrent. Chaque voyage étant l'occasion de mettre en place des visites de tribunaux, des rencontres avec les acteurs du monde judiciaire français et des séances de travail autour du thème de la défense des droits de l'Homme.
- Missions de veille sur les avocats chinois menacés. L'action d'ASF France en Chine participera à l'activité de recensement et de soutien menée par l'Observatoire mondial des avocats défenseurs des droits de l'Homme.

5. Partenaires de la mission d'urgence en Chine

La mission d'urgence en Chine a été menée grâce au soutien du « Groupement d'Intérêt Economique Avocats » composé de:

- Conseil National des Barreaux
- Conférence des Bâtonniers
- Barreau de Paris



6. Membres de la mission d'urgence en Chine

Michèle STERN, Chargée de Mission
Ivan PANEFF, avocat bénévole
Diane SENECHAL, avocate bénévole
Anne FONTANILLE, avocate bénévole
Aude KESZLER, avocate bénévole
Christine MARTINEAU, avocate bénévole
Delphine MAMOUDY, avocate bénévole
Lydia PACHECO, élève-avocate bénévole



Mission d'Urgence en Lybie (affaire des infirmières bulgares et du médecin palestinien)

DEPOT DE PLAINTE CONTRE LE COLONEL KADHAFI

La plainte du Médecin Palestinien libéré de Libye, Ashraf AL HAJOUG, contre le Colonel Kadhafi.

Monsieur AL HAJOUG a porté plainte auprès du juge d'instruction à Paris, contre le Colonel Khadafi et d'autres hauts responsables libyens pour des faits de torture subis en Libye au cours des 8 années de détention et d'accusation injustifiées. Le Médecin palestinien est assisté dans cette affaire par Avocats Sans Frontières France qui l'avait déjà défendue en Libye ainsi que les infirmières bulgares.

LE MEDECIN PALESTINIEN SOUTENU PAR ASF FRANCE :

Article France Info 12 août 2008

KADHAFI VISÉ PAR UNE INFORMATION JUDICIAIRE

« Une information judiciaire a été ouverte en France après le dépôt d'une plainte, visant notamment Mouammar Kadhafi, par le médecin d'origine palestinienne retenu pendant huit ans en Libye avec les infirmières bulgares.



D. Dilkoff AFP/Archives - Le médecin bulgare d'origine palestinienne Achraf Joumaa Hajouj

Nouveau volet de l'affaire des infirmières bulgares avec cette information que nous n'apprenons qu'aujourd'hui mais qui date de février dernier. L'enquête vise les chefs de **"tortures avec actes de barbarie par personne dépositaire de l'autorité publique"** et **"viols par personnes dépositaires de l'autorité publique"**.

Elle a été confiée aux juges Philippe Jourdan et Yves Madre.

Après huit années de détention en compagnie des cinq infirmières bulgares, Ashraf Joumaa al-Hajouj avait été libéré en juillet 2007.

Quelques mois plus tard, **en décembre 2007, le médecin palestinien avait déposé une plainte en France par l'intermédiaire de l'association Avocats Sans Frontières France.** Elle visait notamment le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, ainsi que cinq policiers et un médecin libyens pour "tortures".

Les six détenus affirment en effet avoir été torturés pour obtenir des aveux de culpabilité. Après sa libération, Ashraf Joumaa al-Hajouj avait déclaré qu'il avait été longuement torturé par des chocs électriques, des chiens, privé de sommeil et agressé sexuellement. **Il a également porté plainte en janvier contre la Libye devant la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève. »**



LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE



Photo prise lors de la formation de formateurs en mai 2008.

La formation professionnelle des acteurs

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est reconnue comme organisme de formation par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (n° 73310334631). Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre de la formation continue des avocats.

La formation constitue à la fois un outil visant à l'autonomisation des partenaires locaux et un instrument privilégié permettant à l'association de développer la qualité et l'efficacité de ses actions.

Ces formations sont dirigées par Marie-José CANTIER-HERRMANN, expert en formation et en ingénierie pédagogique : elle conçoit et anime les formations de formateurs et supervise les actions sur le terrain.

1. Les formations se déroulent sur deux axes

- Les formations qui font partie intégrante des programmes que développe ASF France dans divers pays sont à destination des praticiens locaux du droit et de la justice et sont construites sur la base du double objectif du renforcement des capacités des acteurs locaux et leur autonomisation en la matière.
- Les formations continues des praticiens intervenant dans l'action d'ASF France. Tous les intervenants dans les actions d'Avocats Sans Frontières France suivent un cursus de formations permettant de constituer un socle commun sur la méthodologie d'intervention d'ASF France et de renforcer l'efficacité des interventions.

2. Le cursus de formation comprend trois grandes thématiques

Formation des formateurs

Les intervenants d'Avocats Sans Frontières France sont amenés à participer à des missions de formation, le plus souvent, en dehors des frontières de leurs pays. La formation de formateurs permet de leur fournir l'outil méthodologique et une maîtrise de la pédagogie spécifique des adultes.

Elle permet aussi de les préparer à l'intervention dans des contextes divers par l'initiation à la « négociation » interculturelle. Dans les contextes d'intervention d'ASF France, un noyau d'acteurs



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

locaux est généralement formé à devenir formateurs pour poursuivre l'objectif de l'autonomisation des praticiens locaux.

La formation de formateurs complète comprend deux niveaux :

- Niveau 1 : LES FONDAMENTAUX. Ce niveau permet d'acquérir les bases indispensables à l'action de formation et à la distinguer des exercices tels que l'enseignement, la conférence, etc.
- Niveau 2 : LE RENFORCEMENT. Il permet de développer les capacités à concevoir une formation, à établir le cahier de charges d'une formation et à le mettre en œuvre.

Formation à l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux (IJI) protecteurs des droits de l'Homme

Les textes internationaux protecteurs des droits de l'Homme ont la particularité de ne pas simplement créer des obligations réciproques entre Etats comme les traités internationaux classiques, mais de véritables obligations de l'Etat envers les individus, ceux-ci pouvant s'en prévaloir tant devant les juridictions nationales qu'internationales.

La formation sur ce thème prépare les praticiens du droit et de la justice à l'identification de ces textes, à la connaissance de leur contenu et à leur utilisation devant toutes les instances nationales et internationales appropriées. Cette formation permet également à ASF France de promouvoir les principes des droits de l'Homme qui sont au cœur de son action.

Formation à l'intervention devant les juridictions pénales internationales et principalement la Cour Pénale Internationale (CPI)

Avocats Sans Frontières France, à travers plusieurs de ses membres, a acquis un savoir et un savoir-faire utiles dans le domaine des juridictions pénales internationales. L'intervention régulière des avocats membres de l'association devant ces instances, dès les premières heures, a permis de développer une expertise sur les procédures en vigueur devant ces juridictions.

La formation sur la CPI permet de partager cette expertise avec d'autres praticiens qui souhaitent intervenir devant ces juridictions ou qui s'y intéressent à des degrés divers. Elle permet notamment aux avocats de pouvoir s'adapter aux procédures particulières des Tribunaux Pénaux Internationaux et de la CPI souvent fort différentes des procédures qu'ils connaissent en droit interne.

Avocats Sans Frontières France a développé une véritable ingénierie pédagogique adaptée à la formation des adultes et aux techniques d'animation de groupe. Conçue sous la forme de la formation-action, elle fait appel à des méthodes pédagogiques spécifiques, dynamiques et interactives qui permettent aux stagiaires d'optimiser l'acquisition des savoirs et savoir-faire utiles à leur propre pratique.

Les formateurs sont toujours des praticiens, ayant une riche et forte expérience, qui s'adressent à d'autres praticiens. Il s'agit de formateurs professionnels ou de praticiens du droit ayant suivi la formation de formateurs et unanimement reconnus dans leur domaine de pratique.



Formations ASFF : réalisations en 2008

1. Calendrier des formations dispensées en 2008

AVOCATS SANS FRONTIÈRES France - Formations 2008

LÀ OÙ LA DÉFENSE N'A PLUS LA PAROLE...



11-12 avril :
Formation aux Instruments Juridiques Internationaux (IJI)* - à Toulouse

21-22-23-24 mai :
Formation de Formateurs aux IJI (niveau 1) - à Sommières

05-06-07 juin :
* Formation aux procédures de la Cour Pénale Internationale* (CPI) - à Toulouse

10-11 octobre :
Formation aux Instruments Juridiques Internationaux (IJI)* - à Paris

6-7-8 novembre :
Formation de Formateurs aux IJI (niveau 2) - à Paris

20-21-22 novembre :
* Formation aux procédures de la Cour Pénale Internationale* (CPI) - à Paris

* formations homologuées par le CNB


formations@avocatsansfrontieres-france.org
 Avocats Sans Frontières France - 35 rue Ozanne - 31000 Toulouse (France)
 tel. +33 (0)5.34.31.17.83 - fax. +33 (0)5.34.31.17.84

JANVIER

l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

l	m	m	j	v	s	d
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MARS

l	m	m	j	v	s	d
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

l	m	m	j	v	s	d
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Le tableau des réalisations ici présenté n'intègre pas les formations dispensées dans le cadre spécifique des missions de solidarité internationale d'ASF France. Ces actions spécifiques sont évoquées dans le cadre des programmes concernés dans le présent rapport.

Intitulé de la formation	Dates de la formation	Nombre de jours	Nombres de stagiaires
Formation de formateurs : Fondamentaux	Session 1	7 et 8 mars	2
	Session 2	21, 22, 23, et 24 mai	4
Formation de formateurs : Renforcement	Session 1	29, 30 et 31 octobre	3
	Session 2	6, 7 et 8 novembre	3



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Formations aux IJI protecteurs des droits de l'Homme			
Session 1	10 et 11 avril	2	17
Session 2	10 et 11 octobre	2	20
Formation à la défense devant les JPI			
Session 1	5, 6 et 7 juin	3	11
Session 2	20, 21 et 22 novembre	3	25
TOTAL		22	120 stagiaires

2. Bilan de l'action de formations en 2008

Bilan :

120 personnes formées en 2008, originaires de France, Belgique, Canada, Etats-Unis, Cameroun, Algérie, Mali, Sénégal, Centrafrique, République démocratique du Congo...
Soit 161h00 de formation.

Objectifs atteints :

- Former les adhérents de l'association et constituer une équipe de chargés de missions et responsables de projets de qualité.
- Sensibiliser le public externe à l'association et à la défense des droits de l'Homme.
- Récolter des fonds pour faire vivre l'association.

Domaines de formation :

- Les instruments juridiques protecteurs des Droits de l'Homme.
- La défense devant les Juridictions Pénales Internationales.
- Méthodologie et pédagogie de la formation de formateurs.



Formations ASFF : perspectives pour 2009

AVOCATS SANS FRONTIÈRES France LA OÙ LA DÉFENSE N'A PLUS LA PAROLE...

Calendrier des Formations 2009

MODULE FONDAMENTAL :

- **LES OUTILS DE L'AVOCAT DANS LE CHAMP INTERNATIONAL**
9- 10 avril (à Toulouse) et 8- 9 octobre (à Paris)

MODULES COMPLÉMENTAIRES :

- **LE PROCÈS ÉQUITABLE**
11 avril (à Toulouse)
- **LA DÉFENSE DEVANT LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES**
3- 4- 5 juin (à Toulouse)
18- 19- 20 novembre (à Paris)
- **TRIBUNAUX ADHOC / COMPÉTENCE UNIVERSELLE**
6 juin (à Toulouse)
- **SYSTÈME RÉGIONAL DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**
10 octobre (à Paris)
- **COMPÉTENCE UNIVERSELLE / TRIBUNAUX ADHOC**
21 novembre (à Paris)

FORMATIONS DE FORMATEURS :

- **FONDAMENTAUX** 20- 21- 22- 23 mai (à Sommières)
- **RENFORCEMENT** 5- 6- 7 novembre (à Paris)

formations homologuées par le CNB



<p>janvier</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3 4</p> <p>5 6 7 8 9 10 11</p> <p>12 13 14 15 16 17 18</p> <p>19 20 21 22 23 24 25</p> <p>26 27 28 29 30 31</p>	<p>février</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1</p> <p>2 3 4 5 6 7 8</p> <p>9 10 11 12 13 14 15</p> <p>16 17 18 19 20 21 22</p> <p>23 24 25 26 27 28</p>	<p>mars</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1</p> <p>2 3 4 5 6 7 8</p> <p>9 10 11 12 13 14 15</p> <p>16 17 18 19 20 21 22</p> <p>23 24 25 26 27 28 29</p> <p>30 31</p>	<p>avril</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3 4 5</p> <p>6 7 8 9 10 11 12</p> <p>13 14 15 16 17 18 19</p> <p>20 21 22 23 24 25 26</p> <p>27 28 29 30</p>
<p>mai</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3</p> <p>4 5 6 7 8 9 10</p> <p>11 12 13 14 15 16 17</p> <p>18 19 20 21 22 23 24</p> <p>25 26 27 28 29 30 31</p>	<p>juin</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3 4 5 6 7</p> <p>8 9 10 11 12 13 14</p> <p>15 16 17 18 19 20 21</p> <p>22 23 24 25 26 27 28</p> <p>29 30</p>	<p>juillet</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3 4 5</p> <p>6 7 8 9 10 11 12</p> <p>13 14 15 16 17 18 19</p> <p>20 21 22 23 24 25 26</p> <p>27 28 29 30 31</p>	<p>août</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2</p> <p>3 4 5 6 7 8 9</p> <p>10 11 12 13 14 15 16</p> <p>17 18 19 20 21 22 23</p> <p>24 25 26 27 28 29 30</p> <p>31</p>
<p>septembre</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3 4 5 6</p> <p>7 8 9 10 11 12 13</p> <p>14 15 16 17 18 19 20</p> <p>21 22 23 24 25 26 27</p> <p>28 29 30</p>	<p>octobre</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3 4</p> <p>5 6 7 8 9 10 11</p> <p>12 13 14 15 16 17 18</p> <p>19 20 21 22 23 24 25</p> <p>26 27 28 29 30 31</p>	<p>novembre</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1</p> <p>2 3 4 5 6 7 8</p> <p>9 10 11 12 13 14 15</p> <p>16 17 18 19 20 21 22</p> <p>23 24 25 26 27 28 29</p> <p>30</p>	<p>décembre</p> <p>l m m j v s d</p> <p>1 2 3 4 5 6</p> <p>7 8 9 10 11 12 13</p> <p>14 15 16 17 18 19 20</p> <p>21 22 23 24 25 26 27</p> <p>28 29 30 31</p>

1. Calendrier des formations prévues pour 2009

Formations de formateurs aux Instruments Juridiques Internationaux :

- Fondamentaux - Sommières : 20, 21, 22 et 23 mai
- Renforcement - Paris : 5, 6 et 7 novembre

Formation aux Outils de l'Avocat dans le champ international :

- Session 1 - Toulouse : 9 et 10 avril
- Session 2 - Paris : 8 et 9 octobre

Formation au droit à un procès équitable :

- Toulouse : 11 avril

Formation à la Défense devant les Juridictions Pénales Internationales :

- Session 1 - Toulouse : 3, 4 et 5 juin
- Session 2 - Paris : 18, 19 et 20 novembre

Formation aux Tribunaux Ad Hoc et Spéciaux :

- Toulouse : 6 juin

Formation aux Systèmes Régionaux de Protection des Droits de l'Homme :

- Paris : 10 octobre

Formation à la Compétence Universelle :

- Paris : 21 novembre



Outre ces 10 sessions de formations déjà programmées, Avocats Sans Frontières France compte développer au cours de l'année 2009 des formations délocalisées au sein de différents Barreaux ainsi que des séances de sensibilisation dans les Barreaux et écoles de formations des jeunes avocats. Par ailleurs, ASF France poursuivra ses actions de formation au sein de ses différents programmes et projets : Cambodge, Nigeria, Afrique Francophone, etc.

2. Renforcement des capacités du personnel

La formation est l'instrument privilégié du développement d'Avocats Sans Frontières France. C'est pourquoi l'association tient à la formation des bénévoles aussi bien au plan juridique que méthodologique. Cette préparation est le préalable à tout engagement dans les actions de l'association.

Outre les formations des bénévoles, l'association développe également la formation de son personnel. Les salariés sont ainsi invités à participer aux formations dispensées par l'association, mais aussi à suivre des formations professionnelles dispensées par d'autres instituts et adaptés aux besoins de chacun.

Ainsi en 2008, le personnel salarié a suivi les formations suivantes :

- Hugo Moudiki JOMBWE, Directeur :
 - Formation : « Comment accéder aux fonds européens 2007-2013 directement gérés par la CE pour vos projets » : 28 heures.
 - Formation linguistique
- Aurélie CEBE, Coordinatrice Asie :
 - Formation : « Comment accéder aux fonds européens 2007-2013 directement gérés par la CE pour vos projets » : 28 heures.
 - Formation linguistique
- Alix ARQUILLIERE, Coordinatrice Afrique :
 - Formation : « Comment accéder aux fonds européens 2007-2013 directement gérés par la CE pour vos projets » : 28 heures.
 - Formation linguistique
- Elodie HERRISSON, Chargée de communication :
 - Formation : « Comment accéder aux fonds européens 2007-2013 directement gérés par la CE pour vos projets » : 28 heures.
 - Formation de formateurs Les Fondamentaux : 28 heures
- Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER, Gestionnaire financier :
 - Formation : « Comment accéder aux fonds européens 2007-2013 directement gérés par la CE pour vos projets » : 28 heures.
- Sylvia MOREIRA – Coordinatrice Amérique Latine :
 - Formation : « Comment accéder aux fonds européens 2007-2013 directement gérés par la CE pour vos projets » : 28 heures.
 - Formation de formateurs Les Fondamentaux : 28 heures
 - Formation aux IJIPDH : 14 heures
 - Formation linguistique

L'effort sur la formation du personnel sera poursuivi en 2009.

Des besoins ont été répertoriés et la recherche des moyens est en cours. Un programme de formation en vue du renforcement des capacités professionnelles de l'ensemble du personnel est en cours d'élaboration et s'étalera sur toute l'année.

Le personnel d'ASF France pourra également bénéficier des actions de renforcement dans le cadre des partenariats en cours notamment avec Microsoft France et avec les cabinets internationaux d'Avocats Clifford Chance et Allen & Overy.

Les formations du personnel viseront essentiellement la formulation et la gestion de projets. Des formations linguistiques y seront associées selon les besoins.



LES EVENEMENTS 2008

Cette année encore, Avocats Sans Frontières France, a été invité à de nombreuses manifestations nationales et internationales en faveur des droits de l'Homme. Ainsi, que ce soit par la participation de son Président lui-même ou de ses membres, l'association était présente, entre autres, à la Conférence Internationale des Barreaux, la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales de l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Assemblée Générale de la Conférence des Bâtonniers, le Forum Mondial des droits de l'Homme, le World Justice Project organisé par l'American Bar Association,...

2008, fut également marquée par l'engagement des acteurs d'ASF France, notamment au niveau de l'organisation et la mise en place de nombreuses manifestations dont principalement la Célébration des 10 années d'existence de l'association et du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Sont présentés ci-dessous, dans l'ordre chronologique, les principaux événements 2008 auxquels ASF France a pris place.

Janvier : Conférence Annuelle de la CIB à Brazzaville

Le Président d'ASF France s'est rendu à la Conférence Internationale des Barreaux (CIB) du 28 janvier au 2 février 2008 à Brazzaville.

Notons que la CIB a pour Secrétaire Général et fondateur le Bâtonnier Mario Stasi, Président d'Honneur d'Avocats Sans Frontières France.

La CIB a été, pour ASF France, un lieu essentiel à partir duquel se sont nouées des relations avec l'ensemble des Barreaux francophones ainsi qu'avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Cette année encore, elle fût l'occasion de :

- favoriser les rencontres (avec les représentants des barreaux, les organisations internationales...),
- consolider les contacts (à Brazzaville, où ASF France a de très nombreux adhérents et le soutien tant du Barreau National que des deux Barreaux de Brazzaville et Pointe Noire),
- donner de la visibilité sur les actions d'ASF France (François Cantier et Roger Bongoto du Barreau de Brazzaville, membre et responsable de l'antenne d'ASF France, ont été invités à une émission de la télévision nationale).

Lors de cette conférence, François Cantier et Roger Bongoto sont intervenus pour présenter les actions de l'association à travers le monde.

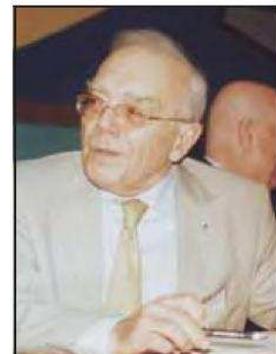
A cette occasion, le Président d'ASF France, a lancé l'initiative d'une motion réclamant tant aux Nations Unies qu'à l'OIF, la libre circulation des avocats. Cette motion est en annexe du compte rendu des travaux de la CIB.

22^{ème} congrès de la C.i.b (Conférence internationale des barreaux)

Organisé à Brazzaville, en République du Congo, du 31 janvier au 3 février 2008, au palais du parlement, à Brazzaville, le 22^{ème} congrès de la C.i.b (Conférence internationale des barreaux) s'est terminé sur une note de satisfaction, pour tous les participants venus de 36 pays francophones d'Afrique et d'Europe. C'est Aimé Emmanuel Yoka, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains, qui a patronné les cérémonies d'ouverture et de clôture dudit congrès, en lieu et place du chef de l'Etat. Me Aimé Emmanuel Yoka a été élevé bâtonnier honoraire de la C.i.b. Le Congolais Jean Petro, bâtonnier national de l'ordre des avocats du Congo, a été élu président de la C.i.b, pour l'exercice 2009, succédant ainsi au Camerounais Charles Tchoungang. La capitale belge, Bruxelles, a été choisie pour abriter le prochain congrès.



Me Jean Petro



Me Mario Stasi

12

¹² Source : <http://www.lasemaineafricaine.com>



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Mars : Conférence au Conseil Régional Midi-Pyrénées : « Les Femmes et la Religion »

Sur invitation du Président de la Région Midi-Pyrénées, Monsieur Martin Malvy, François Cantier, Président d'ASF France, est intervenu lors d'une conférence organisée à l'occasion de la journée internationale de la Femme sur le thème « Femmes et Religions ».

Aux côtés de chercheurs, anthropologues, sociologues et membres d'associations de défense des droits de la Femme, François Cantier a pu éclairer le public, venu nombreux ce jour là, de son expérience de terrain, notamment en Afrique, à travers le cas de défense d'Amina Lawal condamnée à mort pour adultère au Nigeria.

« Femmes et Religions »

le jeudi 13 mars 2008 à 11h45
en Salle d'Assemblée de l'Hôtel de Région

en présence d'un grand témoin :

Magyd Cherfi, *auteur, compositeur, ancien chanteur du groupe ZEBDA*

Pour répondre à vos questions :

Florence Rochefort, *Anthropologue, Chercheuse au CNRS-Paris*

Sihem Habchi, *Présidente nationale de « Ni putes ni soumises »,*

François Cantier, *Avocat, Président fondateur d'«Avocats sans frontières-France»*



Mai : Conférence des OING et des OSC de l'OIF au Québec

C'est en sa qualité de Président des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) du volet « Droits de l'Homme » auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), que François Cantier, Président d'ASF France s'est rendu à la conférence des OING et des OSC organisée par l'OIF en mai 2008 au Québec, Canada.

Cette fonction lui a été décernée en 2005, quelques mois après que l'OIF ait accordé à ASF France le Statut Consultatif en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones.

Le séminaire, qui réunissait près de 300 personnes, avait pour objectif de dégager les préoccupations, analyses et suggestion d'organisations issues de la société civile, notamment sur le thème de la défense et de la promotion des droits de l'Homme.

ASF France a ainsi pu participer à la mise en place de méthodes permettant la participation effective des personnes présentes (via les stratégies d'animation et de formation développées par les formateurs d'ASF France).

A cette occasion, le président d'ASF France a réitéré ses demandes concernant un moratoire préalable à l'abolition de la peine de mort et également la mise en place d'un passeport francophone pour les défenseurs des droits de l'Homme.

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a ouvert le 15 mai 2008 les travaux de la VIe Conférence des OING et des OSC de la Francophonie qui rassemble à Caraquet, capitale culturelle de l'Acadie (Canada-Nouveau-Brunswick), les représentants des 63 organisations internationales non gouvernementales (OING) et autres organisations de la société civile (OSC) accréditées auprès des instances de la Francophonie, [dont Avocats Sans Frontières France].

*Cette Conférence témoigne de la ferme volonté de la Francophonie d'associer les organisations de la société civile à son action et de s'assurer ainsi de leur concours pour la poursuite des objectifs qui leur sont communs. En clôture des travaux le 17 mai 2008, les représentants des OING et des OSC de la Francophonie adopteront des conclusions qui seront adressées aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie participant au XIIe Sommet de la Francophonie, à Québec, en octobre 2008.*¹³

¹³ Source : <http://www.francophonie.org>



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Juin : Assemblée Générale de la conférence des Bâtonniers à Marseille

ASF France était présent lors des Assemblées Générales de la Conférence des Bâtonniers les 27 juin et 28 novembre.

A cette occasion, François Cantier, Président d'ASF France était accompagné de Philippe Canonne, Bâtonnier d'Aurillac et membre d'ASF France, de retour de mission du Cambodge.

Ces invitations avaient pour but la signature d'une convention de partenariat entre la Conférence des Bâtonniers et ASF France. Cela a été fait solennellement avec les discours du Président de la Conférence des Bâtonniers, du vice-président en charge des droits de l'Homme, l'ex-bâtonnier de Nanterre Claude Duvernoy et du Président d'ASF France.

A cette occasion, François Cantier, a pu exposer les activités de l'association et l'intérêt qu'elle représentait pour la profession d'avocats dont ASF France est issue.

Claude Duvernoy (ancien bâtonnier de Nanterre, membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers, en charge, lors de cette conférence des questions concernant aux droits de l'Homme) [...] a souligné l'intérêt et l'importance des actions de défenses menées par Avocats Sans Frontières France.



Juin : journées des associations du Barreau de Paris

Avocats Sans Frontières France a été invité à participer, cette année encore, à la 4ème journée des Associations, organisée par le Barreau de Paris.

Cette manifestation s'est déroulée place Dauphine à Paris la journée du 11 juin 2008.

Ainsi, 43 associations ont pu présenter leurs actions aux avocats parisiens et aux visiteurs venus nombreux ce jour-là ; dont : l'Association des Elèves Avocat, l'Association Internationale des Jeunes Avocats, la Confédération Nationale des Avocats, l'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux, le Syndicat des Avocats de France, l'Union Internationale des Avocats...

Chaque année, ASF France se voit octroyé un stand où ses membres peuvent présenter l'association et ses actions à travers le monde ; l'occasion conviviale pour les membres parisiens d'ASF France de se retrouver ensemble, mais aussi, l'opportunité pour l'association de découvrir de nouveaux bénévoles.

Ci-contre : François Cantier devant le stand d'ASF France.





AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Juin : Conférence à la Médiathèque de Toulouse : « Pourquoi punir ? »

Dans le cadre d'un partenariat entre la Médiathèque José Cabanis de Toulouse et l'Ecole Des Droits de l'Homme dont François Cantier, Président d'ASF France, est également le Président fondateur, un cycle de conférence sur les droits de l'Homme est organisé chaque année depuis 2 ans.

Le 5 juin 2008, dans le cadre d'une conférence sur le thème « Pourquoi Punir ? », François Cantier a été sollicité pour apporter un témoignage éclairé sur la problématique.

A ses côtés ce jour-là :

Jean DANET, vicedoyen de la faculté de Nantes et ancien avocat, spécialiste du droit pénal, engagé depuis 2001 auprès de différentes institutions afin de lier étroitement le travail de réflexion universitaire et les préoccupations pratiques, s'est intéressé de près aux questions de défense et au choix de la peine ; auteur de plusieurs ouvrages... Et Marc THIBERGE, psychanalyste, doté d'une expérience clinique de la psychanalyse depuis 30 ans à Toulouse, a orienté son travail de recherche sur la contrainte au sein du champ social.

Tous sont impliqués dans l'histoire sociale d'aujourd'hui ; ils ont ainsi pu échanger et s'interroger sur le sens et la nécessité de punir.

"Pourquoi punir ?"

Yat'il une justification juridique, philosophique, politique ou sociale à la sanction ?

L'idée que le lien social et l'idéal de justice ne puissent être rétablis que par la punition estelle un scandale intellectuel comme l'affirmait le philosophe Paul Ricœur à la fin du XX^e me siècle?

La protection à laquelle peut prétendre tout citoyen passe-t-elle obligatoirement par une sanction ?



Juillet : Forum mondial des Droits de l'Homme à Nantes

Cette année s'est tenu le 3^eme Forum Mondial des Droits de l'Homme, à Nantes du lundi 30 juin au jeudi 3 juillet.

L'association Avocats Sans Frontières France a donc été invitée, en sa qualité d'Organisation de Solidarité Internationale vieille de 10 ans, à venir présenter ses actions passées, en cours et futures sur un stand lui étant dédié, pendant les 4 jours qu'a duré le Forum.

Cette occasion a permis aux différents membres de l'association présents pendant ce Forum de rencontrer, de discuter et d'échanger avec les autres associations présentes, mais aussi avec le grand public – dont les jeunes particulièrement nombreux cette année.

En leur qualité d'acteurs des droits de l'Homme, les avocats bénévoles membres d'ASF France, venus nombreux à Nantes, pour animer ce stand, ont également pu participer aux différentes tables-rondes organisées à cette occasion.

3^e FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

C'est désormais le rendez-vous incontournable des acteurs impliqués dans la défense des droits fondamentaux : tous les deux ans, Nantes accueille le Forum mondial des droits de l'Homme. La 3^e édition, qui s'est tenue du 30 juin au 3 juillet 2008, a rassemblé 2 500 participants et intervenants de plus de 100 nationalités différentes.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Les travaux du Forum ont permis de mesurer à quel point, 60 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la défense et la promotion des libertés fondamentales est un chantier sans cesse renouvelé, et trop souvent mis à mal, partout dans le monde.

Des tables rondes denses et vivantes ont été l'occasion pour tous les participants de s'exprimer, en toute liberté, sur un pied d'égalité.¹⁴

Juillet : Conférence organisée par l'ABA sur le World Justice Project à Vienne

ASF France a été invité, en la personne de son Président, François CANTIER, à participer à une conférence organisée à Vienne par l'American Bar Association, sur le thème de la promotion de l'état de droit dans le monde (Vienne, du 2 au 5 Juillet 2008).

Cette manifestation, soutenue par la Banque Mondiale, USAID et les fondations Ford, Bill Gates et Sorros, avait pour objectif la réflexion et la préparation de plans d'actions destinés à promouvoir l'état de droit sur les cinq continents.

ASF France a ainsi pu apporter sa contribution dans les domaines de l'accès à la justice et du procès équitable.



Aout : Congrès annuel de l'Association Internationale des Jeunes Avocats à Paris

Avocats Sans Frontières France a été invité à ce congrès à l'initiative de Me Jean-Claude RIVALLAND, senior Manager d'Allen&Overy à Paris et organisateur du congrès.

François CANTIER a pu exposer aux membres et dirigeants de l'Association Internationale des Jeunes Avocats, les buts et les missions d'ASF France.

Comme chaque année ce Congrès a été l'occasion de renouveler le bureau de l'AIJA. On saluera chaleureusement Pär REMNELID (Sue.), désormais Ancien Président, remplacé par Duarte de ATHAYADE (Port.). A ses côtés Saverio LEMBO (It.) a été élu comme Vice-Président, ce qui le destine à de plus hautes fonctions lors du prochain Congrès, en 2009, à BUDAPEST.

Ce sont près de 650 inscrits venus d'une soixantaine de pays qui se sont retrouvés en cette fin du mois d'août à PARIS pour le 46ème Congrès de l'Association International des Jeunes Avocats (AIJA).

Voici un bref aperçu des soirées et séances de travail, ainsi que des ambitieux projets de l'association désormais présidée par Duarte de ATHAYADE (Port.) centrés sur un objectif : faire entendre au niveau international la voix des jeunes avocats.

La jeunesse du monde était à PARIS

Prenez 4 jours de sessions de travail passionnantes ; ajoutez y 5 soirées plus impressionnantes les unes que les autres, une pincée de business (l'AIJA est aussi un véritable réseau de travail entre confrères) et pas mal de chaleur, vous aurez la recette d'un congrès qui a été une véritable réussite au plan international.

Sur le plan syndical on se félicitera du lancement du programme "VOICE OF THE PROFESSION". L'AIJA se dote ainsi d'un projet ambitieux ayant pour but de faire porter la voix des jeunes avocats en phase de "career building" (que ce soit en qualité de collaborateur ou de jeune installé/associé) afin d'influer sur les pratiques des cabinets (valorisation des bonnes pratiques vis-à-vis des jeunes) et sur la régulation.¹⁵



¹⁴ Source : <http://www.spidh.org>

¹⁵ Sources : <http://www.aija.org> et <http://www.fnuja.com>



Octobre : Convention Nationale des Avocats à Lille

A L'OCCASION DE LA 4ÈME CONVENTION NATIONALE
DES AVOCATS, ASF FRANCE ANIMERA L'ATELIER :

L'AVOCAT ET L'INTERNATIONALISATION DE LA JUSTICE

JEUDI 16 OCTOBRE
DE 10H45 À 12H30



A l'internationalisation de la justice doit répondre une internationalisation de la défense et donc de la profession d'avocat :

- Place et Rôle des principales juridictions pénales internationales (les principes essentiels)
- Rôle des avocats et place de la défense devant les TPI (TPIY et TPIR) et la CPI (procédure de la Common Law / Civil Law)

Les intervenants présenteront les actions d'ASF France à travers les missions de défense, de soutien à la profession et de renforcement de l'état de droit :

- Actions de défense (Rwanda, Cambodge, Libye...)
- Projets de renforcement de la profession d'avocat et de l'état de droit (Kosovo, Colombie et Cambodge...)

Animeront cet Atelier :

F.CANTIER (avocat, Pdt d'ASF France) a assuré la défense lors des procès de génocide au Rwanda et devant le TPI pour le Rwanda et la défense des infirmières bulgares et du médecin palestinien en Libye.

C.MABILLE (avocate, Vice-pdte d'ASF France) a assuré la défense lors des procès de génocide au Rwanda et devant le TPI pour le Rwanda. Avocat de la défense dans le premier dossier de la CPI : Affaire Thomas LUBANGA.

P.MORICEAU (avocat, Ancien Bâtonnier) a participé à la défense devant le TPI pour le Rwanda et formateur sur la CPI.

25 octobre : les 10 ans d'ASF France

EDITO de François CANTIER, Président d'ASF France **ASF France a fêté son 10ème anniversaire**

" Nous avons voulu cet événement à notre image : un rassemblement de gens simples et engagés dans l'action au service de leur idéal de Justice. Avec autour d'eux ceux qui durant ces 10 années les ont soutenus.

Loin des solennités et des concours d'éloquence ; notre Association n'ayant d'ailleurs jamais attiré les grands noms de la gloire médiatique.

Mais la société d'anonymes que nous avons patiemment constituée pendant ces 10 ans était bien là : toutes celles et ceux qui ont accepté, bénévolement, d'aller porter la voix de la défense au Rwanda, au Burundi, au Kosovo, au Pérou, en Colombie, au Nigeria, en Libye, au Cambodge ou en Chine ; au détriment de leurs intérêts et souvent au risque de leur liberté et de leur vie.

Apporter aux plus faibles la protection du droit, aller là où la défense n'a pas la parole, tel est notre vocation et notre raison d'exister.

[...]



AVOCATS SANS FRONTIERES France

Mais il nous appartient encore de démontrer que les actions que nous menons à travers le monde illustrent la meilleure part de notre profession : celle de la générosité au service des défavorisés ; car c'est bien cette image qui contribue le mieux à nous faire aimer et apprécier du grand public, aussi bien d'ailleurs que du monde des affaires.

Aujourd'hui, avec ASF France, nous nous proposons de la porter au plan international ; là où se situent, avec la mondialisation des échanges, les enjeux aussi bien dans le domaine de la justice et du droit qu'en matière économique et financière.

Après les « french doctors » il y a les « french lawyers » ; et ce d'autant qu'à l'internationalisation de la justice, pénale notamment, doit répondre une internationalisation de la défense : c'est pour la profession d'Avocat une nécessité et une nouvelle exigence.

En même temps que la conscience de nos concitoyens ne supporte plus les images de populations affamées ou assassinées, de même le spectacle de l'injustice devient intolérable : nous l'avons vu et vécu récemment avec les affaires d'Amina lawal condamnée à mort au Nigeria et des infirmières bulgares et du médecin palestinien injustement détenus en Libye.

C'est pourquoi, célébrant nos 10 ans, nous avons voulu que soient avec nous quelques représentants de celles et ceux que nous avons défendus et soutenus.

Ainsi sont venus ce 25 octobre un magistrat rwandais, témoin de notre défense au Rwanda, un confrère colombien, la Présidente de la Chambre des Avocats du Kosovo, la Directrice du Legal Aid Council du Nigeria, un juriste cambodgien impliqué dans la défense des victimes auprès du Tribunal Spécial pour les Khmers Rouges, et enfin Ashraf El Hagoug, le médecin palestinien libéré des geôles et des tortionnaires libyens en juillet 2007.

Les entendre fut pour tous les acteurs et soutiens d'ASF France un formidable encouragement ; et pour les sceptiques, une démonstration par le cœur et l'esprit du caractère indispensable d'une organisation comme la notre.

Armés de cette confiance, nous entamons avec enthousiasme notre seconde décennie en espérant que seront toujours plus nombreux ceux qui viendront partager nos combats et ceux qui les soutiendront. Pour que l'injustice recule, que la mort s'éloigne des prétoires, nous ne serons jamais de trop !

25 octobre 2008 à Toulouse

11h00 : Conférence de presse - Grand rassemblement des acteurs d'ASF France suivi d'un cocktail déjeunatoire

à l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées - Boulevard du Maréchal Juin

14h00 : Conférence publique sur « Internationalisation de la Justice et rôle de ses principaux acteurs La défense au sein de la Justice Pénale Internationale » animée par d'éminents praticiens

à l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées - Boulevard du Maréchal Juin

Les chefs de projets d'ASF France animeront ensuite des ateliers pour présenter les actions d'ASF France à travers le monde. Diffusion de documentaires et de reportages réalisés sur les projets d'ASF France.

19h00 : Réception cocktail à la mairie de Toulouse

à l'Hôtel de Ville - Salle des Illustres - Place du Capitole

20h30 : Repas de gala-charité avec animations musicales

au Stade Toulousain - rue des Troenes

1998- 2008 : les 10 ans d'ASF France





AVOCATS SANS FRONTIERES
France

10 décembre : Les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme



La célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été l'occasion de réaffirmer l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme.

C'est donc tout naturellement qu'Avocats Sans Frontières France a participé aux plus grandes manifestations organisées en France à cette occasion.

Ci-dessous, 4 événements symboliques auquel le Président d'ASF France a participé :

- **Samedi 6 décembre, Paris : « Les Avocats du Monde »**

Conférence internationale « Les avocats du Monde », organisée par le Barreau de Paris, pour fêter le 60e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

A cette occasion, une interview filmée de François CANTIER, Président d'ASF France, évoquant la défense du médecin palestinien détenu, torturé et condamné à mort en Lybie, a été projetée.

Organisé sous le patronage du Ministère des affaires étrangères et européennes.

En présence du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, de G.Alpa, Président du Consiglio nazionale de Firenze, de A.Schildhaus, Président de la section internationale de l'American Bar Association, de A.Gil Robles, Ancien commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, de P.Gaubert, Député européen, président de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme, président du Haut conseil à l'intégration, et de F.Zimeray, Ambassadeur pour les droits de l'Homme.



- **Lundi 8 décembre, Paris : Invitation par le Président de la République Française**

La présidence de la République a organisée, le 8 décembre 2008 au Palais de l'Élysée, une conférence où étaient invités le groupe des "Elders", en présence des corps constitués et des corps diplomatiques. ASF France, en la personne de son Président y était invité.

Le groupe des « Elders » est constitué de :

Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies, Ela Bhatt, fondatrice en Inde des coopératives Self Employed Women's Association, Lakhdar Brahimi, ancien ministre des Affaires étrangères algérien, ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Gro Harlem Brundtland, ancienne Premier ministre de Norvège, ancienne directrice générale de l'OMS, Fernando Henrique Cardoso, ancien président du Brésil, Jimmy Carter, ancien président des Etats-Unis et Prix Nobel de la Paix, Graça Machel, ambassadrice de l'Unicef, ancienne représentante du Secrétaire général des Nations unies sur la question des enfants dans les conflits armés et Mary Robinson, ancienne présidente de la République d'Irlande et ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme.



- **Lundi 8 décembre, Paris : Conférence au Sénat**

L'Etat français, sous l'autorité du Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme, a organisé ce jour-là une conférence au Sénat sur « l'Effectivité de l'Application des Droits de l'Homme ».

Cette conférence a été tenue grâce au concours de l'Université Descartes ; y sont notamment intervenus François ZIMERAY, Ambassadeur de France pour les droits de l'Homme et François CANTIER, Président d'Avocats Sans Frontières France.

- **Du 8 au 15 décembre, Toulouse : Semaine des droits de l'Homme**

Dans le cadre de cette semaine consacrée aux droits de l'Homme à Toulouse, une conférence sur l'esclavage moderne a été organisée par ASF France, avec l'Ecole Des Droits de l'Homme à la Médiathèque de Toulouse, avec la participation de Comité contre l'Esclavage Moderne.

*La semaine
des Droits de l'Homme
à Toulouse*

Du 8 au 15
décembre 2008



Perspectives 2009

Avocats Sans Frontières France change d'adresse :
à compter du 1^{er} janvier le siège se trouvera au 8 rue du Prieuré 31000 Toulouse

Nouveau projet pour 2009 :

Avocats sans frontières lance un Observatoire mondial de protection des avocats

AFP 25.10.08 | 16h43

PROJET « AVOCATS AU SERVICE DES AVOCATS » :

Création d'un Observatoire Mondial pour la Protection des Avocats défenseurs des Droits de l'Homme

Les raisons de l'engagement d'ASF France :

Le projet est né de la situation des avocats, défenseurs des droits de l'Homme, souvent menacés en raison de leur exercice professionnel.

Ce projet comporte quatre volets :

Activité 1 : élaboration et création des outils pédagogiques

Diffusés en trois langues, les outils de formation aborderont les thèmes du droit international des droits de l'Homme, la défense devant les juridictions internationales, etc.

Activité 2 : formation des avocats dans les pays cibles

Elle sera déclinée en 2 étapes : les formations de formateurs nationaux d'une part, et, d'autre part, des formations des avocats à la défense des défenseurs des droits de l'Homme.

Activité 3 : création du site web et mise en ligne des outils de E-learning

Activité 4 : mise en place d'un observatoire permanent sur la protection des avocats

L'observatoire permettra le recensement des cas d'avocats menacés, leur soutien, leur suivi et leur défense. Il s'agira également de publier un rapport annuel sur la situation des avocats défenseurs des droits de l'Homme.



AUTOUR DE VALEURS COMMUNES

La présomption d'innocence

" Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui ont été assurées ".

Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 11 (1)

Le droit à la défense

" Toute personne accusée d'une infraction pénale a droit, au moins, aux garanties suivantes : à être présente au procès et à se défendre elle-même ou à avoir l'assistance d'un défenseur de son choix ; si elle n'a pas de défenseur, à être informée de ce droit d'en avoir un et, chaque fois que l'intérêt de la justice l'exige, à se voir attribuer d'office un défenseur, sans frais, si elle n'a pas les moyens de le rémunérer ".

Pacte international des droits civils et politiques, article 14 (3 d)

ASF France
8 rue du Prieuré, 31000 Toulouse
tel. +33 (0)5 34 31 17 83
fax. +33 (0)5 34 31 17 84
info@avocatssansfrontieres-france.org
<http://www.avocatssansfrontieres-france.org>